

**Enquête publique préalable à l'autorisation
environnementale d'exploiter une installation classée pour la
protection de l'environnement : Projet d'un parc éolien sur
les communes de Saint Médard d'Aunis et Sainte Soulle**

Procès verbal du commissaire enquêteur

SOMMAIRE

1. LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE ET LA CONSULTATION	3
1.1. Préambule	3
1.2. La consultation du dossier d'enquête publique par voie dématérialisée	4
1.2.1. Récapitulatif	4
1.2.2. Les visiteurs	5
1.2.3. Les visites et visiteurs.....	6
1.2.4. La provenance géographique des visites.....	7
1.2.5. La consultation des documents	8
1.3. Les contributions par voie dématérialisée	10
1.3.1. Nombre de contributions.....	10
1.3.2. Cartographie des adresses déposées par les déclarants.....	12
1.3.3. Le profil des déposants	14
1.3.4. L'orientation des contributions dématérialisées par typologie de déposants	15
1.3.5. L'orientation des contributions dématérialisées	16
1.3.6. Les contributions et les thématiques	17
1.3.7. Les propositions	20
1.3.8. Les pétitions	21
1.4. Les contributions déposées à la Mairie de Saint Médard d'Aunis.....	22
1.5. Les contributions déposées à la Mairie de Sainte Soulle	45
1.6. Synthèse des contributions.....	48
1.7. Les délibérations et avis des collectivités territoriales	49
2. LES OBSERVATIONS ET LES QUESTIONNEMENTS	51
2.1. Rappel.....	51
2.2. Questionnements relatifs aux nuisances	53
2.3. Questionnements relatifs aux impacts.....	56
2.4. Questionnements relatifs à la stratégie énergétique	57
2.5. Questionnements relatifs à la thématique « Le territoire et les habitants ».....	60
2.6. Questionnements relatifs à la thématique « L'enquête publique ».....	61
2.7. Questionnements relatifs à la Société EOLISE et l'éolien	62

1. LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE ET LA CONSULTATION

1.1. Préambule

« Enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement : Projet d'un parc éolien sur les communes de Saint Médard d'Aunis et Sainte Soulle »

Selon l'article R.123-18 du Code de l'Environnement, *« Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations ».*

Le 13 octobre 2022,

Sylvie DANDONNEAU, commissaire enquêteur, communique le procès verbal.

Dans le cadre de l'« Enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement : Projet d'un parc éolien sur les communes de Saint Médard d'Aunis et Sainte Soulle », qui s'est déroulée du lundi 29 août 2022 au mercredi 28 septembre 2022 inclus, deux registres en version papier avaient été ouverts afin de recevoir les observations ; l'un était déposé dans les locaux de la Mairie de Saint Médard d'Aunis et l'autre était déposé dans les locaux de la Mairie de Sainte Soulle. Un registre dématérialisé sécurisé était accessible, en continu pendant la durée de l'enquête, via le site Internet de la Préfecture de la Charente Maritime. Une adresse email, créée pour l'occasion, permettait de déposer également des courriers électroniques.

Le dossier d'enquête publique était consultable, en version informatique et en continu, sur le site Internet de la Préfecture de la Charente Maritime. Il était également consultable en version papier dans les locaux de la Mairie de Saint Médard d'Aunis, et dans les locaux de la Mairie de Sainte Soulle.

1.2. La consultation du dossier d'enquête publique par voie dématérialisée

1.2.1. Récapitulatif

Sur la période du 29 août 2022 au 28 septembre 2022 inclus,

Nombre de visiteurs : 1296

Nombre de visiteurs uniques : 891

Nombre de visites : 2069

Téléchargement de documents : 392

Visualisation de documents : 589

Nombre de contributions : 296 (Registre dématérialisé)

Projet Parc éolien de l'Aubertière

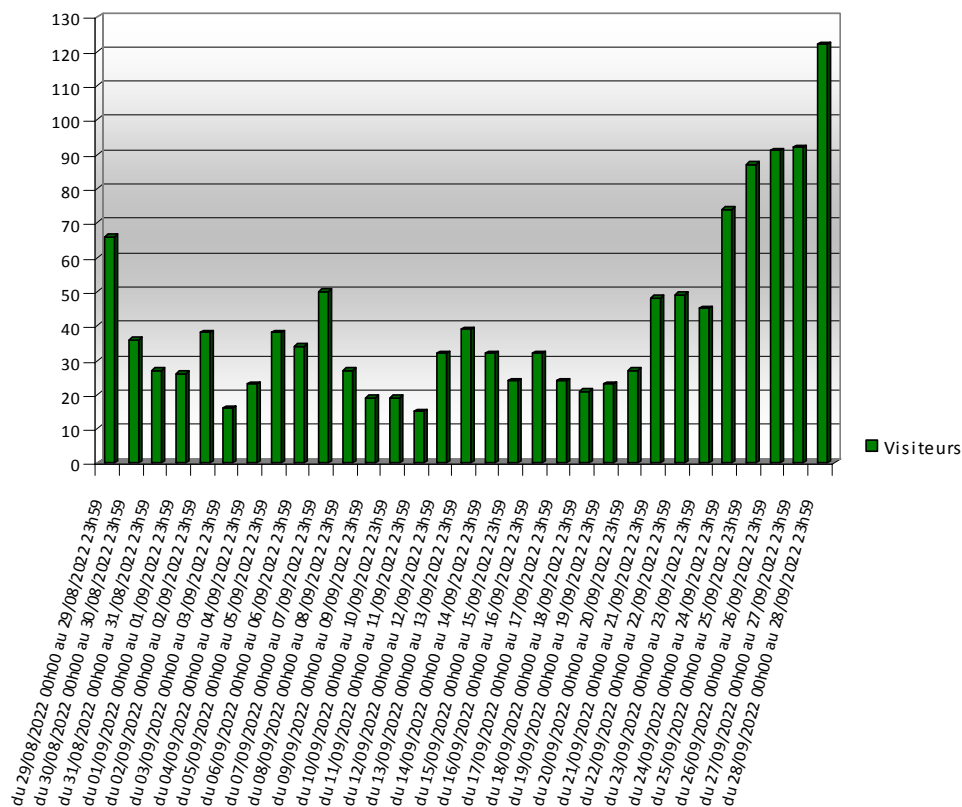
Date	Visiteurs	Visites	Nombre		de	Contributions
			Téléchargement de documents	Visualisation documents		
du 29/08/2022 00h00 au 29/08/2022 23h59	66	102	10	9		17
du 30/08/2022 00h00 au 30/08/2022 23h59	36	53	7	13		4
du 31/08/2022 00h00 au 31/08/2022 23h59	27	43	9	10		0
du 01/09/2022 00h00 au 01/09/2022 23h59	26	38	18	37		3
du 02/09/2022 00h00 au 02/09/2022 23h59	38	46	2	39		3
du 03/09/2022 00h00 au 03/09/2022 23h59	16	19	3	0		3
du 04/09/2022 00h00 au 04/09/2022 23h59	23	30	3	30		4
du 05/09/2022 00h00 au 05/09/2022 23h59	38	59	7	5		8
du 06/09/2022 00h00 au 06/09/2022 23h59	34	44	34	51		11
du 07/09/2022 00h00 au 07/09/2022 23h59	50	70	47	50		9
du 08/09/2022 00h00 au 08/09/2022 23h59	27	31	22	18		5
du 09/09/2022 00h00 au 09/09/2022 23h59	19	35	19	62		1
du 10/09/2022 00h00 au 10/09/2022 23h59	19	27	8	12		5
du 11/09/2022 00h00 au 11/09/2022 23h59	15	32	11	17		2
du 12/09/2022 00h00 au 12/09/2022 23h59	32	55	3	19		8
du 13/09/2022 00h00 au 13/09/2022 23h59	39	72	9	7		8
du 14/09/2022 00h00 au 14/09/2022 23h59	32	61	13	2		4
du 15/09/2022 00h00 au 15/09/2022 23h59	24	43	0	2		2
du 16/09/2022 00h00 au 16/09/2022 23h59	32	58	2	8		4
du 17/09/2022 00h00 au 17/09/2022 23h59	24	35	3	1		3
du 18/09/2022 00h00 au 18/09/2022 23h59	21	32	15	3		7
du 19/09/2022 00h00 au 19/09/2022 23h59	23	44	5	10		3
du 20/09/2022 00h00 au 20/09/2022 23h59	27	55	20	37		5
du 21/09/2022 00h00 au 21/09/2022 23h59	48	75	14	18		10
du 22/09/2022 00h00 au 22/09/2022 23h59	49	80	6	6		13
du 23/09/2022 00h00 au 23/09/2022 23h59	45	85	38	48		8
du 24/09/2022 00h00 au 24/09/2022 23h59	74	91	8	1		18
du 25/09/2022 00h00 au 25/09/2022 23h59	87	125	8	21		22
du 26/09/2022 00h00 au 26/09/2022 23h59	91	152	16	6		29
du 27/09/2022 00h00 au 27/09/2022 23h59	92	165	13	40		31
du 28/09/2022 00h00 au 28/09/2022 23h59	122	212	19	7		46
Total	1296	2069	392	589		296

Source : Registre dématérialisé (cumul des données quotidiennes)

1.2.2. Les visiteurs

1296 visiteurs (dont 891 visiteurs uniques) se sont rendus sur le site Internet pour consulter le projet soumis à enquête publique. Le nombre de visiteurs s'est intensifié lors de la dernière semaine d'enquête publique.

Projet Parc éolien de l'Aubertière
Dossier d'enquête publique accessible par voie dématérialisée
Nombre de visiteurs sur la durée de l'enquête publique

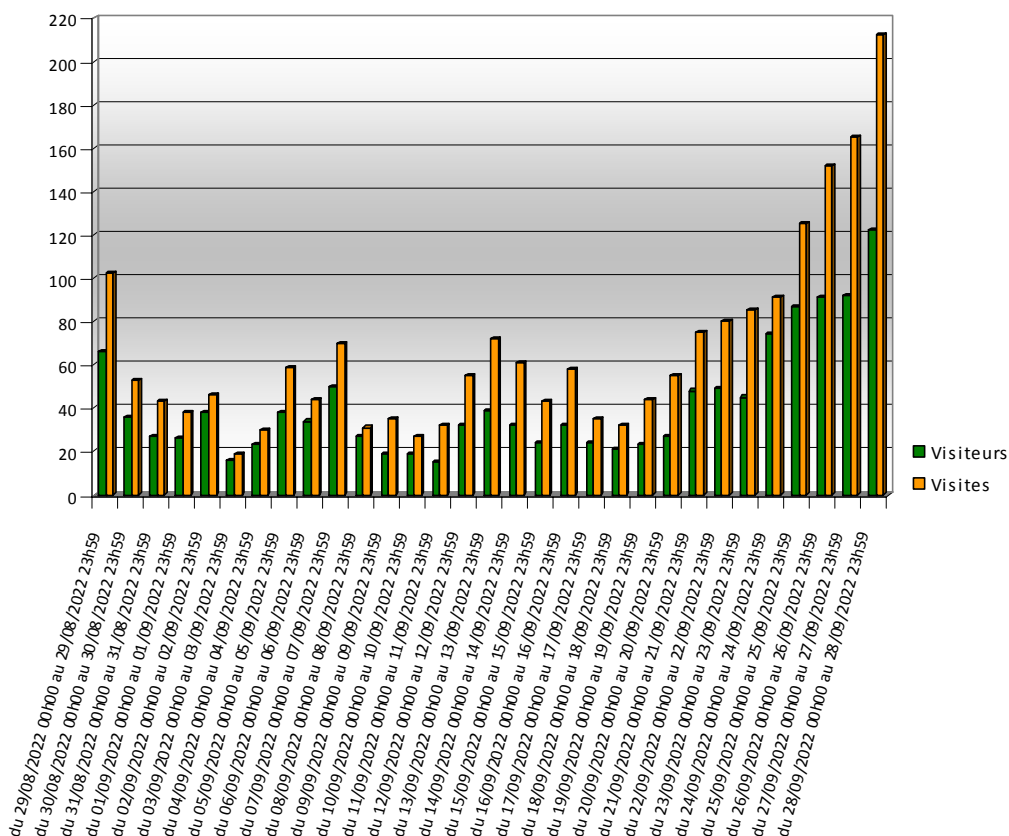


Source : Registre dématérialisé

1.2.3. Les visites et visiteurs

2069 visites ont été enregistrées sur la durée de l'enquête publique ; certains visiteurs ayant pu effectuer plusieurs visites.

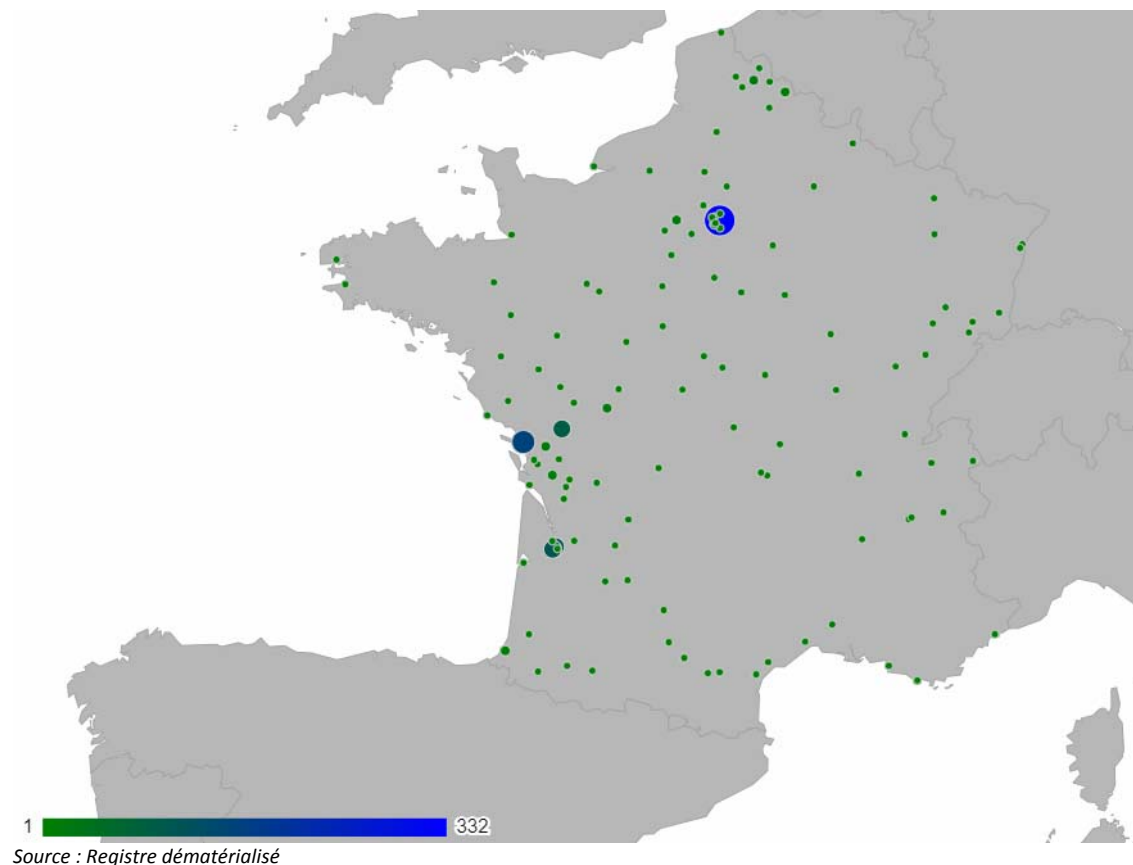
Projet Parc éolien de l'Aubertière
 Dossier d'enquête publique accessible par voie dématérialisée
 Nombre de visiteurs et visites sur la durée de l'enquête publique



Source : Registre dématérialisé

1.2.4. La provenance géographique des visites

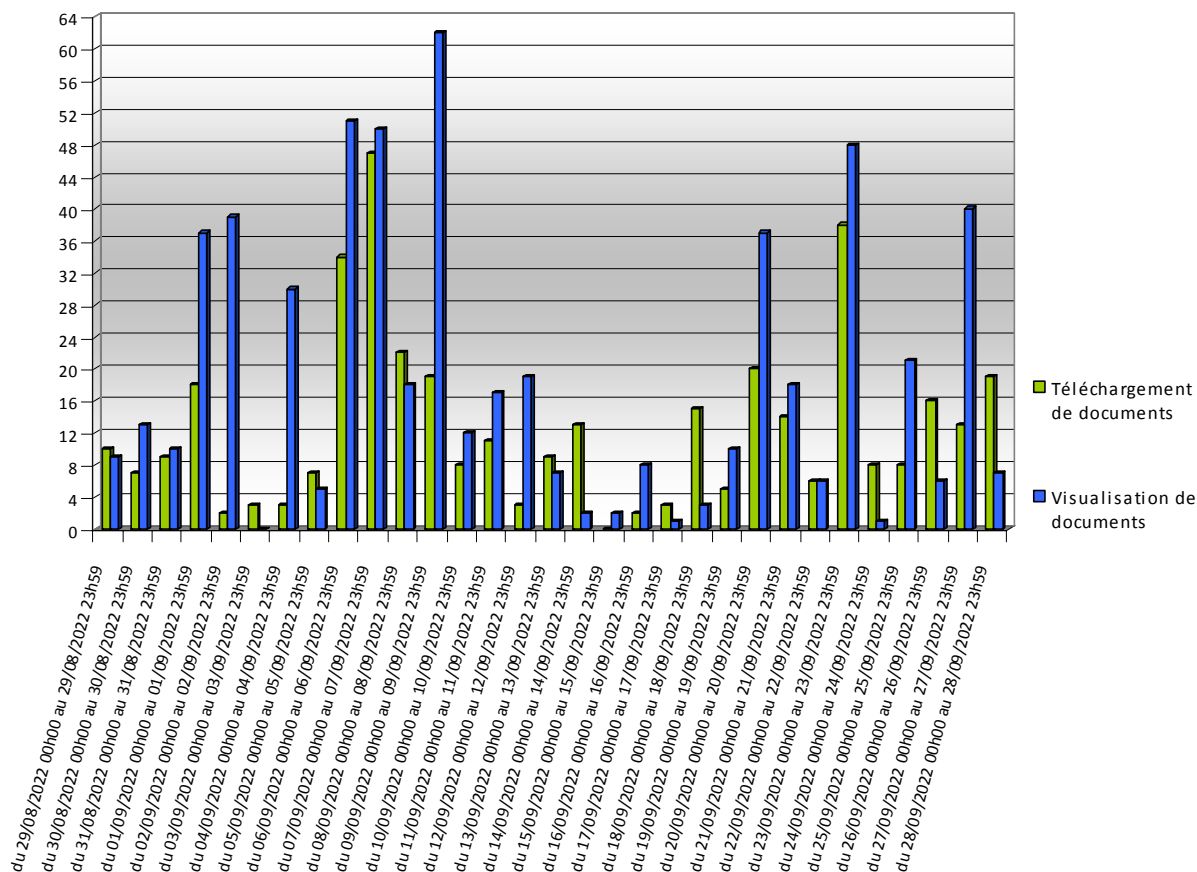
2069 visites ont donc été enregistrées lors de la durée de l'enquête publique. A titre indicatif, plus de 330 visites émanent de Paris, 159 de La Rochelle, 112 de Bordeaux, 93 de Niort. Parenthèse : ces chiffres permettent d'avoir un aperçu de la provenance géographique des visites et ne doivent pas être comptabilisés au sens strict.



1.2.5. La consultation des documents

392 documents ont été téléchargés ; et 589 documents ont fait l'objet d'une visualisation.

Projet Parc éolien de l'Aubertière
Dossier d'enquête publique accessible par voie dématérialisée
Téléchargement et visualisation de documents sur la durée de l'enquête publique



Source : Registre dématérialisé

Nature des documents téléchargés et visualisés

Téléchargement de documents : 392

Visualisation de documents : 589

Document	Téléchargement	Visualisation
2021.06 Mémoire en réponse Aubertière VF	24	25
Avis Remise Etat Aunis 3	11	16
Capacités Technique Financiere Aunis 3	8	16
Conformite Urbanisme Aunis 3	6	15
Description projet 20211210 CONSOLIDE	23	28
EIE Laubertiere 20211210 CONSOLIDE Partie 1	24	43
EIE Laubertiere 20211210 CONSOLIDE Partie 2	15	20
EIE Laubertiere 20211210 CONSOLIDE Partie 3	16	29
EIE Petites annexes 20211213 CONSOLIDE Partie :	7	16
EIE Petites annexes 20211213 CONSOLIDE Partie :	4	13
Elements Graphiques Dec2021 CONSOLIDE	23	40
Envoi RNT et LRAR Aunis 3	6	11
Etude acoustique Aunis 3	19	15
Etude de danger et RNT Aunis 3	17	12
Justif fonciers Aunis 3	7	16
Note presentation 20211210 CONSOLIDE	20	21
Plans Reglementaires 200 Dec2021 CONSOLIDE	12	26
Plans Reglementaires 25000 Dec2021 CONSOLIDE	16	18
Plans Reglementaires Dec2021 CONSOLIDE	34	23
Rapport Faune Flore 20211019 CONSOLIDE Partie	10	13
Rapport Faune Flore 20211019 CONSOLIDE Partie	14	12
Rapport Faune Flore 20211019 CONSOLIDE Partie	4	12
Rapport Faune Flore 20211019 CONSOLIDE Partie	11	11
Rapport Paysage 20211110 CONSOLIDE Partie 1	9	14
Rapport Paysage 20211110 CONSOLIDE Partie 10	4	14
Rapport Paysage 20211110 CONSOLIDE Partie 2	5	11
Rapport Paysage 20211110 CONSOLIDE Partie 3	5	13
Rapport Paysage 20211110 CONSOLIDE Partie 4	2	10
Rapport Paysage 20211110 CONSOLIDE Partie 5	7	12
Rapport Paysage 20211110 CONSOLIDE Partie 6	2	13
Rapport Paysage 20211110 CONSOLIDE Partie 7	6	12
Rapport Paysage 20211110 CONSOLIDE Partie 8	4	10
Rapport Paysage 20211110 CONSOLIDE Partie 9	3	12
RNT Laubertière 20211210 CONSOLIDE	14	17
Total	392	589

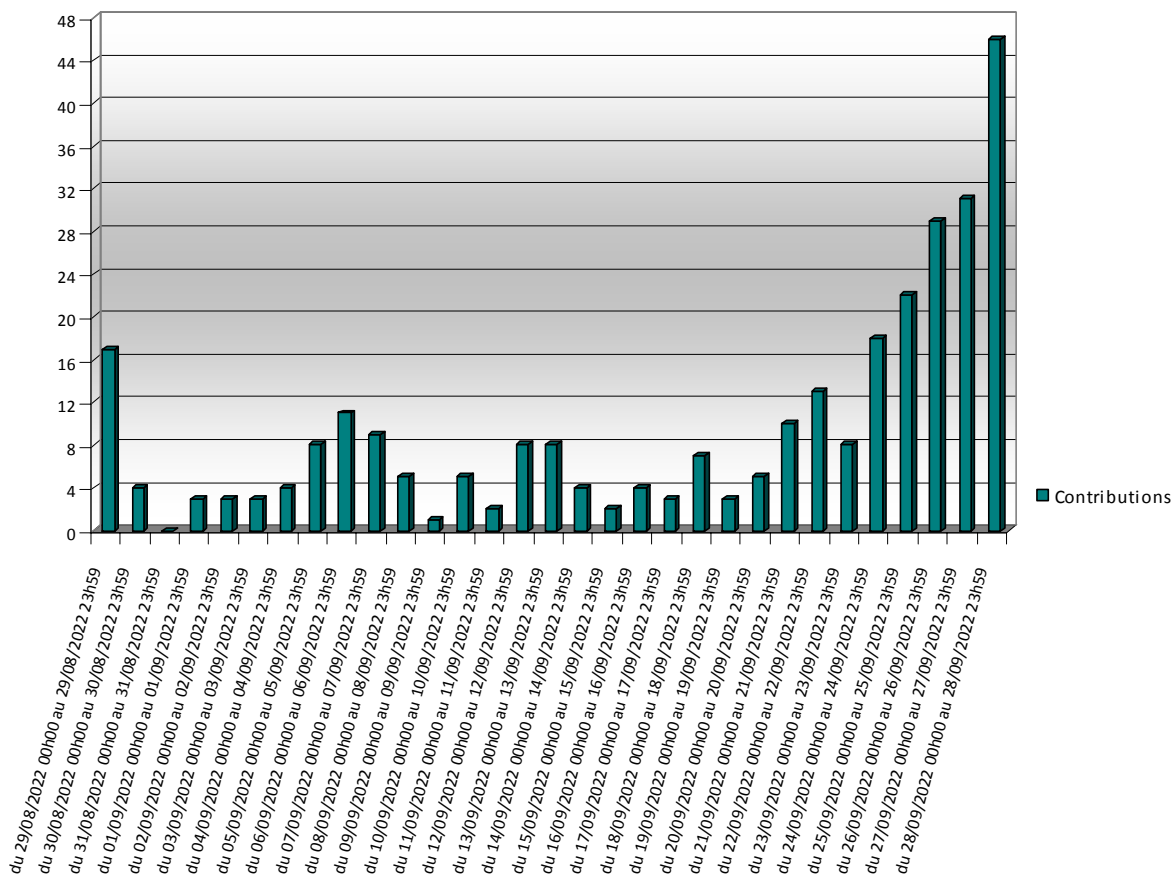
Source : Registre dématérialisé

1.3. Les contributions par voie dématérialisée

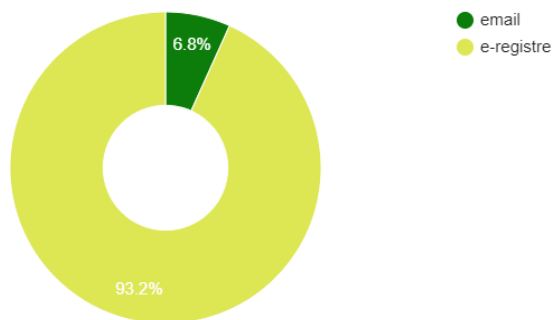
1.3.1. Nombre de contributions

296 contributions ont été déposées par voie dématérialisée ; dont 276 via le registre dématérialisé (soit 93,24% des contributions dématérialisées) et 20 via l'adresse email créée pour l'occasion (soit 6,76% des contributions dématérialisées).

Projet Parc éolien de l'Aubertière
 Dossier d'enquête publique accessible par voie dématérialisée
 Nombre de contributions par voie dématérialisée sur la durée de l'enquête publique

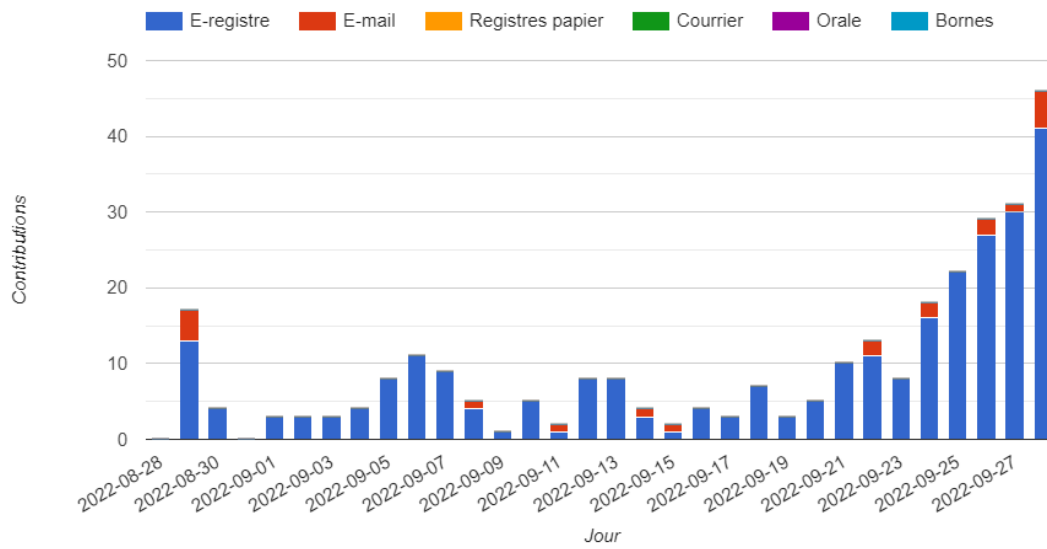


Provenance des contributions



Source : Registre dématérialisé

Provenance des contributions par jour d'enquête publique

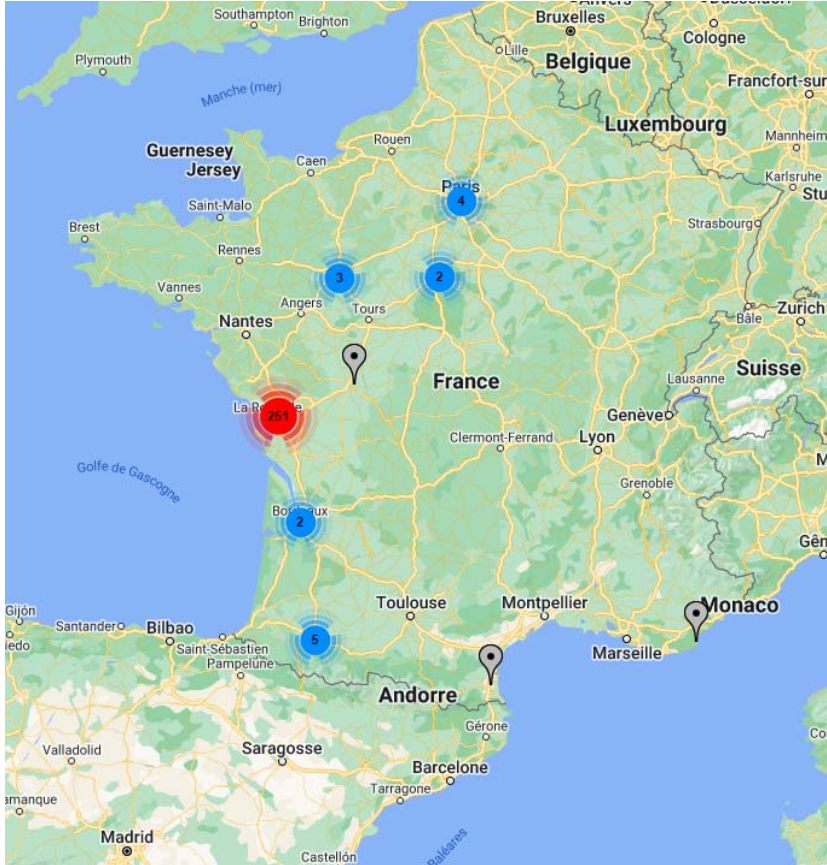


Source : Registre dématérialisé

1.3.2. Cartographie des adresses déposées par les déclarants

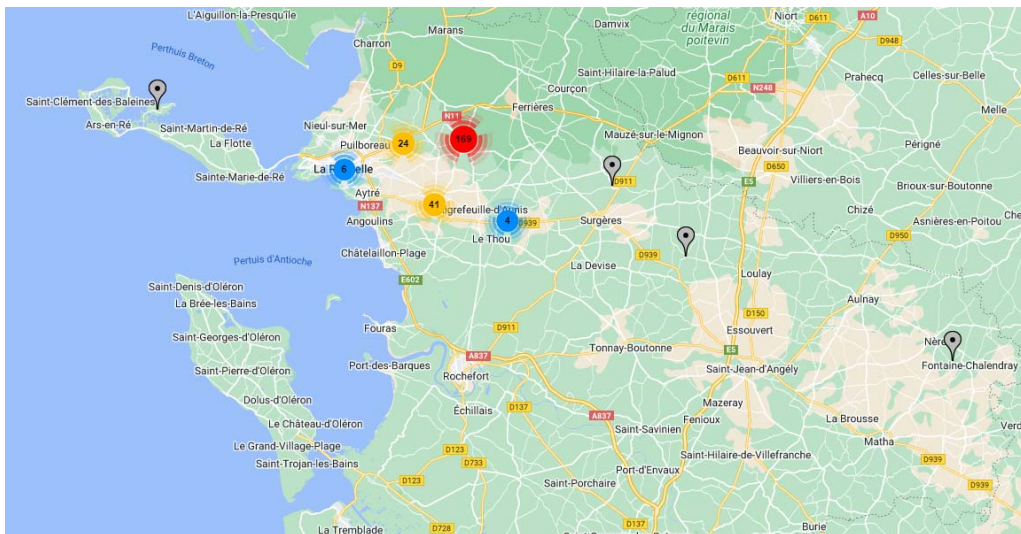
Selon les informations mentionnées par les déclarants lors du dépôt de leur(s) contribution(s),

A l'échelle nationale,



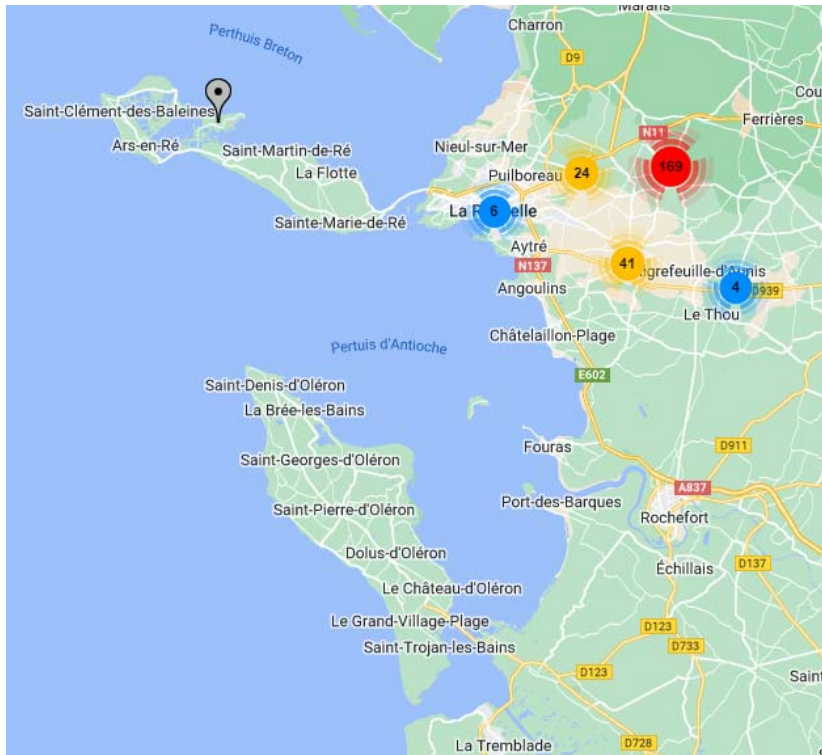
Source : Registre dématérialisé

A l'échelle départementale,



Source : Registre dématérialisé

La majorité des déclarants résident à proximité du projet.



Source : Registre dématérialisé

1.3.3. Le profil des déposants

Lors du dépôt de leur(s) contribution(s), les déclarants devaient fournir quelques informations ; une case dénommée « Organisme » leur permettait de préciser leur statut professionnel, associatif,....

30 déposants ont rempli la case « Organisme ». Après traitement, il en ressort que :

- 2 déposants sont des élus et/ou collectivités
- 5 déposants sont des partenaires socioéconomiques, organisations professionnelles
- 6 déposants sont des associations
- 17 déposants sont des particuliers

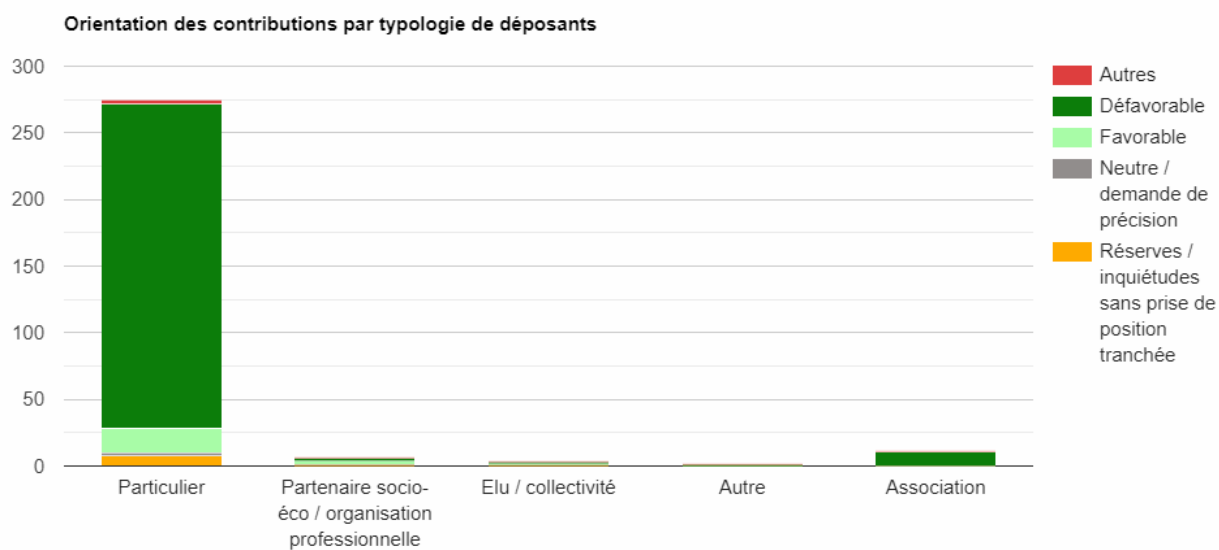
Ces 30 déposants ont déposé 42 contributions.

Les autres déposants sont des particuliers.

Une parenthèse : Les déposants avaient la possibilité d'opter pour une contribution anonyme.

1.3.4. L'orientation des contributions dématérialisées par typologie de déposants

Les particuliers représentent près de 88% des déposants.



Source : Registre dématérialisé

1.3.5. L'orientation des contributions dématérialisées

L'orientation est la suivante :

Contributions défavorables : 259 soit 87,5% des contributions dématérialisées

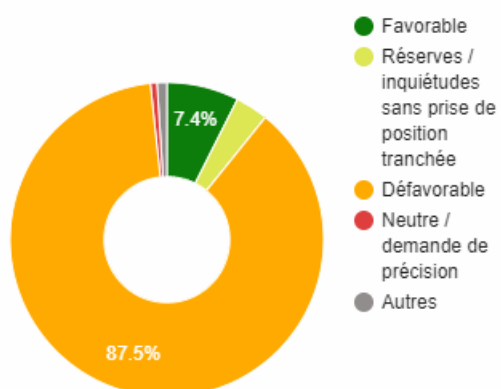
Contributions favorables : 22 soit 7,43% des contributions dématérialisées

Réserves / inquiétudes sans prise de position tranchée : 10 soit 3,38% des contributions dématérialisées

Neutre / demande de précision : 2 soit 0,68% des contributions dématérialisées

Autres : 3 soit 1,01% des contributions dématérialisées

Orientations des contributions (total)



Source : Registre dématérialisé

1.3.6. Les contributions et les thématiques

Méthodologie relative à la classification

Chaque contribution déposée est constituée, soit d'un simple avis et/ou remarque, soit d'une ou plusieurs observations relatives à une voire plusieurs thématiques. Chaque contribution a été lue, décomposée et classifiée selon les thèmes développés, mais également classifiée selon la typologie et l'orientation du déposant.

Les contributions transmises par voie dématérialisée ont donc fait l'objet d'une classification selon 24 thématiques. L'objectif de cette classification était de comprendre quelles étaient les revendications développées par les déposants.

Thématiques

Autres projets sur le périmètre de l'enquête publique

Avis des personnes publiques associées, des municipalités

Biodiversité

Distance, implantation

Dossier d'enquête publique

Eau

Economie

Electricité

Energies renouvelables et autres énergies

Enquête publique

Eolienne

Nuisances lumineuses

Nuisances sonores

Nuisances visuelles

Opposition ville campagne

Patrimoine immobilier

Paysage

Politique énergétique

Population

Projet éolien

Règles d'urbanisme

Santé

Société EOLISE, Montage financier de la société, "fonctionnement" financier

Voirie

Précisions sur les thématiques

Les nuisances

- Nuisances lumineuses (Balisage lumineux, effet stroboscopique,...)
- Nuisances sonores (Bruits exceptés infrasons, ultrasons)
- Nuisances visuelles
- La distance, l'implantation (Implantation par rapport aux zones habitées)

Les impacts

- Le paysage (Paysage(s) en général, espaces cultivés, espaces verts, espèces végétales, environnement, cadre de vie,...)
- La biodiversité (Faune en général, chiroptères, busards, animaux domestiques, ...)
- L'eau (Les cours d'eau, le ruissellement, les nappes phréatiques, pollution, ...)
- Le patrimoine immobilier (Habitations, valeur foncière et immobilière des logements, ...)
- La voirie (Voies d'accès, routes, chemins, ...)
- Règles d'urbanisme (PLU, zonages, aspects réglementaires en matière d'urbanisme, ...)
- La population (Démographie)

La stratégie énergétique

- Les énergies renouvelables et autres énergies (Photovoltaïque, solaire, méthanisation, énergie décarbonée, énergie verte,...)
- La politique énergétique (La politique énergétique de l'échelon international à l'échelon local, la production d'énergie, La Rochelle Territoire Zéro Carbone, ...)
- Opposition ville campagne (Les orientations politiques...)
- L'électricité (Production d'électricité, notion d'intermittence, coût de l'électricité, tarification, stockage, autoconsommation,...)

Le territoire et les habitants

- La population (Résidents, information, concertation, parole des habitants, démocratie locale,...)
- Santé (La santé en général, les infrasons, ultrasons, vibrations, électromagnétisme, ...)
- Economie (L'activité économique dont l'activité agricole, le tourisme, l'emploi,...)
- Avis des personnes publiques associées, des municipalités
- Autres projets sur le périmètre de l'enquête publique (Autoroute A 831, projet routier, projet ferroviaire,...)

L'enquête publique

- Enquête publique (Procédure)
- Dossier d'enquête publique (Contenu du dossier d'enquête publique, rapports, ...)

La société EOLISE et l'éolien

- Projet éolien (Mention citée fréquemment)
- Eolienne (L'éolienne : la fabrication, la composition, les matériaux, les caractéristiques, recyclage des matériaux, ...)
- La société EOLISE (Société, montage financier de la société, partenariats financiers, ...)

Contributions dématérialisées Observations par thématiques

Thématiques	Nombre d'observations
Autres projets sur le périmètre de l'enquête publique	4
Avis des personnes publiques associées, des municipalités	12
Biodiversité	64
Distance	87
Dossier d'enquête publique	17
Eau	7
Economie	18
Electricité	57
Energies renouvelables et autres énergies	33
Enquête publique	1
Eolienne	65
Nuisances lumineuses	55
Nuisances sonores	103
Nuisances visuelles	103
Opposition ville campagne	3
Patrimoine immobilier	73
Paysage	85
Politique énergétique	38
Population	32
Projet éolien	72
Règles d'urbanisme	3
Santé	58
Société EOLISE, Montage financier de la société, "fonctionnement" financier	25

1.3.7. Les propositions

Lors du dépôt de leur(s) contribution(s), certains déclarants ont fait des propositions. Ce sont les suivantes :

Propositions	Nombre
Actions s'intégrant dans une démarche de transition énergétique (covoiturage, changement chaudière, leds, électroménager classe a,...)	1
Agrivoltaïsme	2
Consommer moins	2
Consommer moins d'énergie: isolation des maisons	1
Consommer moins et non produire plus d'énergie	1
Energie houlomotrice	1
Installation d'éoliennes dans des zones non constructibles	1
Isolation des logements	2
Le long des axes autoroutiers	2
Norme H 10 en vigueur dans d'autres pays	2
Outils permettant de mesurer notre consommation d'énergie	1
Panneaux photovoltaïques sur les toitures	9
Projet éolien en mer	2
Vraie autoconsommation moins polluante (panneaux photovoltaïques)	1

Source : Registre dématérialisé

1.3.8. Les pétitions

Dans une de ces contributions, l'Association Vent Debout Terres Rochelaises mentionne : « *Hormis quatre contributions favorables au projet (2 associations partenaires de l'Agglomération, un agent de l'Agglomération et un élu qui soutient la société EOLISE), toutes les contributions s'opposent au projet. Il y en a plus de 200 en ligne, auxquelles il faut ajouter celles reçues en mairies ou lors des permanences. Nous y ajoutons plus de 750 signatures de notre pétition (565 en ligne et 203 sur papier) recueillies lors de nos initiatives publiques au cours de l'été... »*

Source : Registre dématérialisé

La pétition n'a pas été déposée par voie dématérialisée ; et aucune pétition n'a été déposée en mairie durant la période de l'enquête publique.

1.4. Les contributions déposées à la Mairie de Saint Médard d'Aunis

Bilan

- 31 doléances déposées dans le registre d'enquête publique papier dont certaines comportaient plusieurs observations thématiques
- 39 courriers ont été déposés en mairie durant l'enquête publique (40 courriers déposés mais 1 doublon)

Récapitulatif des observations déposées via le registre papier

Numéro d'ordre	Date	Nom - Adresse	Thème Observations	Avis
1	29/08/2022	MATHIOT Eric	Contre ce projet qui va générer des nuisances sonores et esthétiques	Avis défavorable
2	07/09/2022	GRONDIN Claude	Trop de nuisances	Avis défavorable
3	07/09/2022	RENAUDIN Gérard (Mme et Mr)	Mauvaises informations sur les dossiers présentés Exemples : « chemins et routes peu fréquentés » : Sur quels critères cette information ? « Terres arables et non irriguées » : Sur quels critères cette information ? Implantations trop proches des habitations	Avis défavorable
4	07/09/2022	?	Constats dans le dossier (nombre d'éoliennes sur les photomontages) Est-il prévu, en cas d'acceptation du projet, une offre à tarif préférentiel pour les communes impactées et si oui à quel prix ?	Avis défavorable
5	07/09/2022	?	Coquilles techniques dans le dossier soumis à enquête publique Deuxième couronne de La Rochelle : ces éoliennes ne donnent pas une belle image du territoire. Nous n'aurions pas acheté avec ce genre d'infrastructures. Cela repoussera les futurs acheteurs Proximité trop importante	Pas d'avis formulé

Numéro d'ordre	Date	Nom - Adresse	Thème Observations	Avis
6	07/09/2022	?	Non merci pour cette multiplication d'éoliennes La Cour des Comptes a récemment écrit que les éoliennes avaient un coût faramineux pour un résultat dérisoire en terme de production d'électricité et nul point de vue du réchauffement climatique Les éoliennes ne sont pas recyclables Coût du démantèlement à la charge de la commune (Cf. constat aux Etats-Unis)	Avis défavorable
7	14/09/2022	VAUD Johan	Contre l'implantation pour des raisons sonores et esthétiques	Avis défavorable
8	19/09/2022	MAUGEIN F.	Non respect de la volonté des habitants, nuisances sonores volontairement sous estimées Sociétés intéressées par les profits... Dépréciation immobilière Aspects esthétiques...	Avis défavorable
9	19/09/2022	?	Légèreté évidente du dossier (pas en nombre de pages) « On case les éoliennes dans le peu d'espaces réglementaires sans se soucier de la pertinence de la zone » Proche des habitations...	Avis défavorable
10	22/09/2022	SAJOUS Michel	Trop près des habitations Néfastes pour la santé, pour la vue, le bruit et nuisibles à la biodiversité Dévalorisation du prix de l'immobilier Les promoteurs du projet n'ont qu'un seul but : gagner de l'argent avec de fausses promesses « Les ruraux de l'Aunis sont méprisés » « Ces projets sont une honte »	Avis défavorable

Numéro d'ordre	Date	Nom - Adresse	Thème Observations	Avis
11	?	?	Trop près du bourg Dévalorisation des maisons Pollution sonore	Avis défavorable
12	?	EVAÏN (Mme et Mr)	Non au projet éolien	Avis défavorable
13	?	MARTIN (Famille)	Pas de béton, pollution visuelle, auditive, ...	Avis défavorable
14	?	?	Avez-vous pensé aux avions qui passent au dessus des habitations ? Lumière plus violente Pensez vous aux oiseaux ? Pensez vous aux bruits ?	Avis défavorable
15	?	?	« Démolition de la vallée » Bruit, lumière qui clignote tout le temps. « Ombres qui balayent le sol »	Avis défavorable
16	23/09/2022	JASSEREAU Olivier	« Scandalisé par le projet d'implantation d'un parc éolien à proximité de nombreux bourgs des communes proches de l'agglomération de La Rochelle » Cela va générer de nombreuses nuisances...impact visuel, nuisances sonores, « Nous suivrons le projet jusqu'à l'abandon de celui-ci »	Avis défavorable
17	23/09/2022	Monsieur le Maire	Trop près des habitations et d'une zone à forte population. Dimension du projet qui ne permet pas une réelle production d'énergie. Rentabilité économique Impact visuel altérant durablement les paysages Etc.	Avis défavorable
18	23/09/2022	HUBERT Colin et Claudine (Mme et Mr)	Ce projet d'implantation est une aberration sur de nombreux points : proximité des hameaux et villages et Insulte aux habitants : psychologique, visuelle, sonore, effet stroboscopique Faible rendement des éoliennes. Coût carbone énorme...recyclage...	Avis défavorable

Numéro d'ordre	Date	Nom - Adresse	Thème Observations	Avis
19	23/09/2022	?	« Leur situation n'est pas conforme : proximité des habitations entraînant des bruits parasites ; positionnées dans le couloir aérien... Le bilan carbone ainsi que le niveau de productivité ne constituent pas une raison pour leur construction dans une zone de résidence... »	Avis défavorable
20	23/09/2022	PRIPONT Mme	Cas de la commune de La Chapelle Gaudin dans le Département des Deux Sèvres Dégradation du cadre de vie...	Avis défavorable
21	23/09/2022	?	Feux clignotants visibles de jour comme de nuit, Nuisances sonores, Impact sur le cadre de vie...	Avis défavorable
22	Entre le 23/09/2022 et le 26/09/2022	SEC Emmanuelle	Opposée au projet d'éoliennes pour des raisons de santé, de bruit, de nuisances concernant la faune et la biodiversité, et la diminution de l'attractivité immobilière	Avis défavorable
23	26/09/2022	BONNIN Danielle	« je viens vous faire part de mon mécontentement du projet d'implantation de futures éoliennes...ce qui va générer des nuisances sonores et visuelles et d'autant plus dévaloriser d'une éventuelle vente de ma maison... »	Avis défavorable
24	28/09/2022	GAUDUCHON Joel	« Le dossier fourni par la société ELOISE sur les photomontages est complètement faux, sur la visibilité des éoliennes... L'impact visuel est intolérable pour les riverains des trois villages... Nous ne devons pas être la variante d'ajustement de la neutralité carbone de la ville de La Rochelle.. »	Avis défavorable

Numéro d'ordre	Date	Nom - Adresse	Thème Observations	Avis
25	28/09/2022	DUPIC Gérard	Destruction du paysage Nuisances sonores jour et nuit Baisse de la valeur du patrimoine foncier et immobilier Projet d'Eolienne situé en plein milieu des habitations...	Avis défavorable
26	28/09/2022	MOREAU Erick	Imposées à la population locale... « Les éoliennes ne sont profitables qu'à ceux qui les vendent ... »	Avis défavorable
27	28/09/2022	COCHARD Christelle	Fort impact visuel, nuisances sonores inévitables, dévalorisation du bien immobilier,...	Avis défavorable
28	28/09/2022	VACHON Didier	Proximité des villages et maisons Permis de travaux Dévaluation du foncier Détérioration du paysage Bruit, ...	Avis défavorable
29	28/09/2022	CIVRAYS LADEN Sophie	Dégradation du paysage, Nuisances sonores Perte de valeur du bien immobilier	Avis défavorable
30	28/09/2022	?	Destruction du cadre de vie, Nuisances sonores Perte de valeur du bien immobilier	Avis défavorable
31	28/09/2022	POYER Valérie	Ce projet va dénaturer le site, va avoir des répercussions sur le plan environnemental, incidences sur le sous sol avec le béton, infrasons, coût du démontage d'un dispositif obsolète dans vingt ans à la charge de qui ? Quid des cimetières d'éoliennes Passage d'oiseaux migrateurs dans le secteur Quid de l'impact sur la santé ?	Avis défavorable

Récapitulatif des observations déposées via les courriers

Numéro d'ordre	Date	Nom - Adresse	Thème Observations	Avis
1		LPO	Document cartographique : Busards – Secteur de Saint Médard d'Aunis et de Bourgneuf	Pas d'avis formulé sur la carte
2	07/09/2022	GUIGNARD Claudine	Nuisances visuelles Dégradation du paysage Nuisances sonores, avec émission d'infrasons et ondes basses fréquences jour et nuit, mauvais pour la santé Impact sur la faune et fuite de la faune locale Mortalité des oiseaux Dépréciation de l'immobilier Impact écologique Après 20 ans, recyclage des pales, socles en béton, Réelle production efficace d'énergie via l'intermittence des vents	Avis défavorable
3	07/09/2022	BENETEAUD Véronique	Location saisonnière Beaucoup trop près des habitations Nuisances sonores visuelles, effet stroboscopique Baisse du foncier, maisons dévalorisées Production d'électricité faible (Cf. jugement Nantes) On ne peut pas stocker l'électricité » Tonnes de béton dans le sol Qui va payer le démantèlement ? ...sûrement pas EOLISE « Le projet est une aberration économique et environnementale » « Installons des panneaux solaires...Convaincre les entreprises d'adopter des comportements responsables »	Avis défavorable

Numéro d'ordre	Date	Nom - Adresse	Thème Observations	Avis
4		Frédéric, un habitant de Saint Médard	« Futur désastre sanitaire, économique écologique et révèle une fracture ville campagne grandissante » Cas malheureux de Nozay en Loire Atlantique Principe de précaution à appliquer Activité touristique : « on peut douter de la plus value touristique apportée par ce parc industriel » Dépréciation des maisons Opposition ville campagne Autres solutions : photovoltaïque, isolation des logements	Avis défavorable
5	20/09/2022	DEVAL Guy	Dénaturation des paysages, atteintes à la faune et à la flore Des éoliennes très hautes et beaucoup trop proches des habitations Des éoliennes bien trop visibles des maisons et donc du bruit, les lumières renforcées par les nombreux passages d'avions Des travaux qui dénaturent le site « Ce projet gâcherait donc notre environnement quotidien, notre cadre de vie et notre santé » Dépréciation du prix des maisons	Avis défavorable

Numéro d'ordre	Date	Nom - Adresse	Thème Observations	Avis
6	07/09/2022	DENIS Bernard	<p>Vue des mâts d'une hauteur importante à proximité des villages</p> <p>Augmentation de la hauteur par rapport aux premières éoliennes</p> <p>Diamètre plus grand des pales et risque supplémentaire pour la faune et les oiseaux</p> <p>Dévalorisation du patrimoine</p> <p>Aucun respect des élus et des habitants</p> <p>Rentabilité dérisoire au regard de l'investissement</p> <p>Nuisances sonores</p> <p>Nuisances visuelles (clignotement, effet stroboscopique,..)</p>	Avis défavorable
7		DENIS Michel	« Habitant des Deux Sèvres...je ne souhaite pas retrouver dans cette région le même impact visuel »	Pas d'avis formulé
8	07/09/2022	DENIS Michèle	<p>Trop proche des habitations. Les communes alentour sont déjà mitées par plusieurs implantations</p> <p>L'impact visuel est important et défigure...la nature et la campagne</p> <p>La production d'électricité est très aléatoire</p> <p>Impact potentiel sur la santé de la population, des animaux</p> <p>Effets stroboscopiques, ondes permanentes lumières qui clignotent de jour comme de nuit</p> <p>Dévalorisation reconnue des biens immobiliers...</p>	Avis défavorable

Numéro d'ordre	Date	Nom - Adresse	Thème Observations	Avis
9		BOUTET Michel	<p>« Aberration totale d'implanter des éoliennes de 140 m si près des habitations »</p> <p>« Aucune prise de vue des maisons concernées en direction des éoliennes ne figure dans le dossier »</p> <p>Cf. cour d'appel de Toulouse</p> <p>Référence à la constitution de l'OMS</p> <p>Cf. Nozay en Loire Atlantique</p> <p>Diversité d'oiseaux</p> <p>« Notre secteur sera impacté dans l'avenir par le tracé du contournement ferré Est de La Rochelle, ainsi qu'une route alternative à l'A 831</p> <p>« Aucun des propriétaires ayant signé la convention n'habite sur place... »</p> <p>Propriétaire d'une location touristique</p>	Avis défavorable
10		BOUTET Liliane	<p>Documents d'enquête : beaucoup d'imprécisions, d'oublis voire même de contradictions</p> <p>Hauteur des éoliennes</p> <p>Cf. Cour d'appel de Toulouse et syndrome éolien</p> <p>Nuisances visuelles, lumineuses</p> <p>Proximité des habitations</p> <p>Dévalorisation des biens immobiliers...</p> <p>Impact sur l'activité touristique</p> <p>« On nous parle d'autoconsommation ! Mais à condition d'implanter 21 éoliennes sur le territoire ! »</p> <p>Faune très développée</p> <p>Passage des avions militaires</p>	Avis défavorable

Numéro d'ordre	Date	Nom - Adresse	Thème Observations	Avis
11		BENETEAUD Daniel (Mme et Mr)	<p>Proximité des éoliennes (environ 600 mètres)</p> <p>Pollution lumineuse jour et nuit et nuisances sonores qui à terme seront néfastes pour la santé</p> <p>Exploitation agricole familiale de nos enfants située au même endroit : impact économique</p> <p>Dégradation de l'environnement en ce qui concerne la faune locale</p> <p>Valeur des biens immobiliers dépréciée</p> <p>Dégradation environnementale paysagère</p> <p>Couloir aérien de l'aéroport</p> <p>« Nous avons du mal à comprendre la rentabilité du système EOLISE pour la France avec le montage financier dont les bénéfices vont aller directement à l'étranger (Belgique et Luxembourg) »</p> <p>« Comment se fait-il qu'en démocratie, on ne tienne pas compte des avis des conseillers municipaux ainsi que leur Maire, mais aussi des habitants du Territoire ? »</p>	Avis défavorable
12		DAUMARIE Dominique	<p>« Trois pales visibles de tous côtés, en plus, feu de signalisation clignotant 24/24 pour les avions empruntant le couloir d'approche de l'aéroport... »</p> <p>« Pollution sonore certaine, toujours ce bruissement sonore continu »</p> <p>Biodiversité importante</p> <p>Valeur des biens immobiliers dépréciée</p> <p>« Bénéfice incertain à part pour ceux qui louent leur terrain... »</p>	Incertitudes exprimées mais pas d'avis formulé

Numéro d'ordre	Date	Nom - Adresse	Thème Observations	Avis
13	23/09/2022	DAUMARIE Pierre	<p>« Notre petit territoire parcouru de chemins empierrés soit disant déserts au dire de l'étude risque de se retrouver durablement défiguré par l'implantation d'éolienne à la fois très hautes, bruyantes, trop proches des habitations, car installées entre trois villages... »</p> <p>Pollution lumineuse 24/24</p> <p>Nacelles chargées de centaines de litres d'huile : risque de pollution des nappes souterraines si fuites</p> <p>Avis de la LPO et des risques pour la faune</p> <p>Coût de ces installations où rien n'est fabriqué en France</p> <p>« Pourquoi ne pas privilégier d'autres systèmes comme l'hydrolien.. »</p>	Avis défavorable
14	23/09/2022	GIULLIANI Patrick	<p>Aucune concertation avec la population impactée par le projet</p> <p>« La déclaration de cette société concernant des tarifs préférentiels pour une très vaste catégorie de clients est fausse... »</p> <p>« Aucun dialogue avec 1 association qui gère le club d'aéromodélisme... »</p> <p>Approche de l'aéroport de La Rochelle</p> <p>Biodiversité : omission dans les informations mentionnées</p> <p>Nuisances minorées dans les rapports</p> <p>« le projet de la société EOLISE est l'un des pires que nous avons été amenés à étudier sur tous ces aspects... »</p>	Incertitudes exprimées mais pas d'avis formulé

Numéro d'ordre	Date	Nom - Adresse	Thème Observations	Avis
15	27/09/2022	COUILLARD Emile (Mme et Mr)	<p>Fort impact sur le bourg de Saint Médard, l'Aubertière, le Treuil Arnaudeau, déjà impactés par des projets en cours...</p> <p>« Il n'est pas admissible de recevoir de l'administration du projet présenté des réponses telles que « l'impact sur le bourg de Saint Médard est nul... » »</p> <p>« Aucune annonce de compensation pour des troubles éventuels pendant ou après les travaux... »</p> <p>Gêne avec l'aéroport de La Rochelle</p>	« Devant le projet ci-devant référé, nous demandons qu'il soit réétudié, avant toute mise en œuvre... »
16		DEVAL Florence	<p>« Je ne suis pas contre l'éolien en principe mais à condition qu'il soit implanté correctement là où cela ne gêne absolument pas les riverains... »</p> <p>« Les nuisances sont nombreuses pour notre territoire : Dénaturation de l'environnement, flore et faune perturbée. C'est aussi une zone de chasse. Donc protégée normalement. Routes, chemins, champs défoncés</p> <p>Proximité trop importante de nos habitations...</p> <p>Perturbation de nos réceptions aux différents réseaux...</p> <p>Dépréciation du prix de nos maisons...Les exemples pris dans leur pub pour rassurer les riverains sont mensongers car pris évidemment avant l'installation des éoliennes !</p> <p>Et quel dédommagement est-il prévu pour les riverains ? Rien !</p> <p>Opposition ville campagne</p>	Avis défavorable

Numéro d'ordre	Date	Nom - Adresse	Thème Observations	Avis
17	26/09/2022	BIGOT Didier	<p>Incohérence du projet et inadaptation sur le site proposé</p> <p>Visuel : Visuel fort de son habitation</p> <p>Bruit : ...nous sommes dans le flou dans le domaine acoustique</p> <p>« La société EOLISE ne s'engage pas sur le type de matériel et sur l'optimisation de l'utilisation de ces éoliennes ». Absence de budget prévisionnel</p> <p>Eclairages : Couloir aérien. Les clignotants seront permanents et impact sur la santé</p> <p>« Selon nos recherches, aucun projet n'a été réalisé en France aussi près des habitations, concernant au moins 1500 foyers (triangle avec la commune et ses hameaux avoisinants »</p> <p>Risque santé</p> <p>Des cas de plus en plus fréquents de jurisprudence</p> <p>« Nous n'avons pas eu une seule invitation de la part de la société EOLISE pour information et débat ».</p>	Avis défavorable
18	24/09/2022	BAUNE Joël	<p>Distance réglementaire</p> <p>Champ visuel, bruit, impact sur la faune, la flore locale, hauteur</p> <p>Recyclage des pièces</p>	Avis défavorable
19	28/09/2022	COUILLARD Matthieu	<p>Les études laissent une part d'ombre bien trop importante</p> <p>Dédain évident pour les habitants</p> <p>Impact environnemental</p>	Avis défavorable

Numéro d'ordre	Date	Nom - Adresse	Thème Observations	Avis
20		BENETEAUD Laurent BENETEAUD Monique	Dégradation paysagère Proximité des villages Impact visuel et nuisances sonores 1500 tonnes de béton et ferraille enfouis sous le pied de chaque machine Effet stroboscopique Impact des feux Première éolienne à moins de 650 m des maisons « Gros impact négatif dans notre campagne pour une trop chère et faible production d'électricité »	Avis défavorable
21		BENETEAUD Georges BENETEAUD Hélène	Proximité des villages Impact visuel et nuisances sonores. 1500 tonnes de béton et ferraille enfouis sous le pied de chaque machine. Effet stroboscopique Impact des feux Première éolienne à moins de 650 m des maisons « Gros impact négatif dans notre campagne pour une trop chère et faible production d'électricité »	Avis défavorable
22		BONIN Jean Claude	« Et maintenant, on veut installer des monstres d'acier aux pales non recyclables à notre porte, dans un trou de souris non bâti. Cet impensable projet rejeté par la commune et une grande partie des habitants, est au cœur d'une zone à très forte densité de population et toucherait au minimum trois villages » Effet stroboscopique Distance : législation en vigueur respectée ; mais la hauteur des éoliennes s'est accentuée « Les photomontages sont un véritable scandale » Zone de servitude aérienne Bâti dévalorisé	Avis défavorable

Numéro d'ordre	Date	Nom - Adresse	Thème Observations	Avis
22		BONIN Jean Claude	« Enfin, il est regrettable que les deux actionnaires de ce parc soient deux sociétés basées en Belgique et au Luxembourg afin d'échapper à l'impôt en France..." Même le mât de mesure a été érigé par des Polonais !!! »	
23		COUDIN Christian	« Le peu de productivité produite par ces engins est reconnu » Une grande partie de des machines ne sont pas recyclables sans parler des 750 à 1500 tonnes de béton et de ferraille Elles dénaturent le paysage Bien être des habitants Nuisances sonores et visuelles Effet stroboscopique Dépréciation immobilière « Toutes ces nuisances ne semblent pas ou très peu prises en considération... »	Avis défavorable
24		SAVOURET Alain	« Le ratio efficacité/prix/gain carbone ne me satisfait pas vraiment » Premier argument contre le projet : Emplacement des éoliennes (proximité) Localisation : Cf. charte éolienne (non prioritaire) Localisation dans l'axe de l'aérodrome Deuxième argument : Visuel : Cf. photo 54 dossier et explication... Troisième argument : Bruit : Prise en considération de vents faibles dans l'étude ; les infrasons et les habitants et animaux Principe de précaution Cf. Amiante et dangers Perturbation de nos réceptions aux différents réseaux... « Faute de télé on va pouvoir regarder les éoliennes tourner » Dépréciation immobilière	Avis défavorable

Numéro d'ordre	Date	Nom - Adresse	Thème Observations	Avis
25		FRAPPIER Estelle BENETEAUD Xavier	Agriculteurs, éleveurs de vaches laitières : inquiétudes pour le troupeau Cf. cas de Nozay Production d'électricité sur la ferme (Panneaux photovoltaïques ; 100 kWc) ; le tarif de rachat n'est pas subventionné (0.098€/kWh) ; celui de l'éolien est subventionné (0.86 €/kWh). Nuisances lumineuses Couloir aérien de la Rochelle	Avis défavorable
26	28/09/2022	MARTIN Alain (Mme et Mr)	Nuisances : Bruit, vue gâchée, impact sur la santé pour les résidents et les animaux Saint Médard est un endroit agréable...	Avis défavorable
27	28/09/2022	DEMEOCQ Raymond	« Compte tenu du délai écoulé depuis notre 1er contact avec la société EOLISE en mai 2017 et au regard et constat des ouvrages en service, nous ne souhaitons plus la construction de telles installations !!... » Bruits incessants Disgrâce dans le paysage Risque de démantèlement partiel des pâles Connaissance réelle de leur production et de leur fonctionnement ? « Sachant que dans dix autres états, ... déchets issus du démantèlement purement et simplement enfouis... »	Avis défavorable

Numéro d'ordre	Date	Nom - Adresse	Thème Observations	Avis
28	27/09/2022	LACROIX Sabine	<p>« Le développement des énergies renouvelables sur la CDA est nécessaire, toutefois le choix qui est fait de développer massivement l'éolien sur notre territoire est une aberration pour des raisons économiques mais aussi sociales, écologiques et sanitaires ».</p> <p>« Non sens économique Le développement de l'éolien participe à une évasion budgétaire colossale à destination de pays tiers (la Chine, notamment) et de fonds de pension étrangers qui rachètent, bien souvent, les exploitations d'aérogénérateurs industriels rapidement après leur mise en service ».</p> <p>« EOLISE informe que la fourniture d'électricité serait gérée par une structure dont la gouvernance regrouperait des acteurs locaux. Il est difficile de croire EOLISE qui organise un actionariat financier offshore via la Belgique et le Luxembourg. Il ne faut pas ignorer les conflits d'intérêt de ce montage financier ».</p> <p>« Sa proposition de "circuit court énergétique" n'engendrera aucune retombée financière non prévue pour les habitants des communes (ni même pour la France) puisque l'électricité provenant de l'éolien n'alimente pas directement les bâtiments mais est réinjectée dans le réseau ».</p>	Avis défavorable

Numéro d'ordre	Date	Nom - Adresse	Thème Observations	Avis
28	27/09/2022	LACROIX Sabine	Clivage social : tensions entre les agriculteurs ayant signé des baux emphytéotiques et la population Impact sur l'environnement Cf. dossier USA (pales enfouies) Impact sur la biodiversité Pollution visuelle : co visibilité du projet avec des bâtiments remarquables Distance d'éloignement par rapport aux habitations Impact sanitaire par l'exposition des éoliennes (constats sur la santé animale et la santé humaine)	
29	25/09/2022	BENETEAUD Michel	« Le soir, la nuit tombante, nous voyons les lumières rouges clignotantes, c'est déjà insupportable. Les plus proches étant à 10 km et les plus loin à 40 km. Habitant et travaillant à 600 m de ce futur projet éolien, je n'arrive même pas à me projeter.... » Bruit Effet stroboscopique Lumières clignotantes « Amertume envers les propriétaires qui se sont laissés embobinés par les promoteurs... » « Comment est-il possible d'imposer de telles machines si près des habitations avec un rendement de 24%, polluer les sols de 1500 tonnes de béton plus l'armature métallique ? » Couloir aérien	Avis défavorable

Numéro d'ordre	Date	Nom - Adresse	Thème Observations	Avis
30		BENETEAUD Apolline	Dégradation du sol Perturbation de l'écosystème Risques sur la santé Perte d'attractivité du territoire « Démantèlement des éoliennes à la charge du propriétaire du terrain et non à la charge de la société EOLISE... » Greenwashing pour la ville de la Rochelle « Il est indispensable de tenir compte des avis des maires et conseils municipaux... »	Avis défavorable
31		BENETEAUD Paul	Ligne aérienne Proximité des habitations Démantèlement des éoliennes Une option : les panneaux photovoltaïques	Avis défavorable
32	23/09/2022	GAUDRON Nicole	Impacts sur la santé Nuisances sonores Béton dans les sols Dévalorisation des maisons et des paysages Aucune retombée financière pour les communes Faible production d'électricité Destruction des oiseaux Recyclage...	Avis défavorable
33		Mme ?	Projet trop près des maisons	Avis défavorable
34		JUTARD Eva	Nuisances visuelles, sonores Risques pour la santé Trop près des habitations Trop près d'un élevage laitier	Avis défavorable
35		BOUZON Michel	Trop près des habitations (Cf. Parc éolien Saint Nazaire à plusieurs km) Dégradation du cadre de vie, nuisances sonores, lumineuses, visuelles Produire de l'électricité décarbonée : non « Question : Les projets EOLISE 1 et 2 ont été retoqués avant enquête publique... »	Incertitudes, oppositions mais pas d'avis formulé

Numéro d'ordre	Date	Nom - Adresse	Thème Observations	Avis
36 Doublon avec le 15	27/09/2022	COUILLARD Emile COUILLARD Marie Claude	Fort impact sur le bourg de Saint Médard, l'Aubertière, le Treuil Arnaudeau, déjà impactés par des projets en cours... « Il n'est pas admissible de recevoir de l'administration du projet présenté des réponses telles que « l'impact sur le bourg de Saint Médard est nul... » » « Aucune annonce de compensation pour des troubles éventuels pendant ou après les travaux... » Gêne avec l'aéroport de La Rochelle	« Devant le projet ci-devant référé, nous demandons qu'il soit réétudié, avant toute mise en œuvre... »
37	28/09/2022	COUILLARD Matthieu	« Les études laissent une part d'ombre bien trop importante.. » « Dédain évident pour les habitants de la commune de Saint Médard »	Avis défavorable
38		BOUHET Yves	Trop près des habitations Dévalorisation du patrimoine Nuisances sonores et visuelles Enjeux sur notre santé, notre tranquillité par effet stroboscopique Pollution et concentration de machines et béton Dégradation du paysage	Avis défavorable
39		GUERRY Corinne	« Nombreuses erreurs, fausses informations ou photos non réalistes » Mât de mesure installé sans autorisation ; Impacts sur la santé Massacre de la biodiversité « Ce promoteur, ayant déjà installé son mas de mesure sans autorisation préalable de la mairie et nous faisant miroiter dans la presse la veille de l'enquête publique	Avis défavorable

Numéro d'ordre	Date	Nom - Adresse	Thème Observations	Avis
39		GUERRY Corinne	<p>« un projet unique en France de circuit court énergétique » nous inquiète beaucoup sur sa manière de procéder et du peu de considération et de respect des habitants impactés par ce projet ».</p> <p>Nous n'avons vu personne, reçu aucune information alors que des hameaux ou des villages plus éloignés du projet ont reçu dans leur boîte aux lettres des flyers et documentations et qu'ils font l'objet d'études plus poussées dans les rapports alors qu'ils sont beaucoup plus éloignés »</p> <p>« Que va-t-il se passer durant la phase du chantier ? Combien de mois ? Combien de chemins, routes détériorées par le passage des nombreux camions, convois exceptionnels et engins de levage ? Combien d'arbres, arbustes, haies abattues pour faire place aux engins ? Combien d'animaux morts ? Comment ferons-nous pour nous rendre à notre village et pour circuler durant tout ce temps ? Quelles compensations après ? Et sont-elles réalisables à mettre en place ? Quand je lis 41 302 m2 d'utilisation des sols pour le chantier, j'ai du mal à imaginer l'impact que ça représente, nous n'avons pas de réponse et je suis très inquiète ».</p> <p>Activité agricole non mentionnée</p> <p>Activité touristique développée contrairement à ce qui est mentionné dans le rapport</p> <p>Couloir aérien</p>	

Numéro d'ordre	Date	Nom - Adresse	Thème Observations	Avis
40	28/09/2022	GERVAIS Roger	<p>« Les règles édictées par l'Etat en ce qui concerne l'implantation d'éoliennes ne prennent pas en compte de nombreux impacts ».</p> <p>« En ce qui concerne le volet acoustique, le document d'enquête indique une non-conformité des éoliennes E2, E3 et E4, pour lesquelles des mesures de réduction s'imposent, et si elles sont respectées réduiront considérablement la productivité du parc ».</p> <p>« Pour remédier en amont au développement d'un parc non conforme, l'opérateur n'a pas recherché de positionnement plus distant de ce secteur, mais vise à l'imposer malgré de fortes contraintes vis à vis des habitants de L'Aubertière, de St Médard d'Aunis et du Treuil Arnaudeau ».</p> <p>« Mon inquiétude est fondée sur les constats faits chez des personnes qui vivent entre 700 et 1000 mètres d'une éolienne. Les nuisances sont systématiquement minimisées, les mesures de réduction ne sont pas perceptibles ou ne sont carrément pas appliquées ».</p> <p>« Mes craintes sont très fortes vis-à-vis de la société EOLISE, qui n'a tout simplement jamais pris en considération l'humain »</p>	Incertitudes, oppositions mais pas d'avis formulé

L'orientation des contributions sur le registre d'enquête publique papier (31 contributions)

- 30 avis défavorables
- 0 avis favorable
- 0 observation « Demande de précisions »
- 1 observation « Pas d'avis formulé »

L'orientation des contributions via les courriers déposés (39 contributions et non 40 car 1 doublon)

- 32 avis défavorables
- 0 avis favorable
- 0 observation « Demande de précisions »
- 2 observations « Pas d'avis formulé »
- 4 observations « Incertitudes, oppositions mais pas d'avis formulé »
- 1 observation « « Devant le projet ci-devant référé, nous demandons qu'il soit réétudié, avant toute mise en œuvre... »

1.5. Les contributions déposées à la Mairie de Sainte Soulle

Bilan

- 16 doléances déposées dans le registre d'enquête publique papier dont certaines comportaient plusieurs observations thématiques
- 1 courrier a été déposé en mairie durant l'enquête publique

Récapitulatif des observations déposées via le registre papier

Numéro d'ordre	Date	Nom - Adresse	Thème Observations	Avis
1	29/08/2022	BOBET Jacques (Mme et Mr)	Vue, détérioration du paysage, nuisances de toutes sortes,...	Avis défavorable
2	29/08/2022	GALTIER Jean Pierre (Mr)	Proximité des éoliennes Soutien à la décision du Conseil municipal	Avis défavorable
3	29/08/2022	ROUSSEAU Patricia et Gilles (Mme et Mr)	Nuisances sonores et visuelles Pourcentage faible dans la fourniture d'électricité Recyclage des matériaux pas au point...	Avis défavorable
4	29/08/2022	DELAVALT (Mme et Mr)	Nuisances sonores et visuelles en lien avec l'environnement Exemple allemand (recul en matière de politique éolienne)	Avis défavorable
5	29/08/2022	BESSE Françoise	Nuisances sonores et visuelles Environnement Montage financier dont les actionnaires résident en Belgique et au Luxembourg Quid du photovoltaïque et du nucléaire ?	Avis défavorable
6	07/09/2022	TURPIN Nathalie et Christophe	Nuisances sonores Dégradations sur l'environnement (faune et flore) Recyclage des éoliennes	Avis défavorable
7	07/09/2022	BOUCHARD Mme et Mr	Enclavement de communes dynamiques Nuisances sonores et visuelles Impacts sur la santé et la qualité de vie Rendement des éoliennes Recyclage des éoliennes	Avis défavorable
8	07/09/2022	?	Trop près des habitations Trop de nuisances	Avis défavorable

Numéro d'ordre	Date	Nom - Adresse	Thème Observations	Avis
9	Entre le 07/09/2022 et le 23/09/2022	BONNET Henri	Nécessité de développer l'énergie éolienne Respect de la réglementation concernant l'implantation d'éoliennes Tarif réduit de électricité pour les habitants situés à proximité	Très favorable au projet
10	23/09/2022	?	Pollution visuelle et sonore Pas si écologique Coût, béton utilisé	Avis défavorable
11	28//09/2022	MOREAUX Ludovic	Changer de style de vie Réduire les dépenses énergétiques L'Etat doit investir dans le nucléaire Eolien trop perturbateur au niveau proximité environnementale Sociétés basées en Belgique et au Luxembourg Projet purement financier	Avis défavorable
12	28/09/2022	?	Nuisances sonores et visuelles Référence aux habitants du Touquet Est-ce que l'enjeu financier est à la hauteur des résultats ?	Avis défavorable
13	28/09/2022	?	Trop d'impacts négatifs sur le bien être des personnes et sur la nature en général	Avis défavorable
14	28/09/2022	?	Par quel moyen technique la vente de l'électricité en circuit court est possible ? Qui en bénéficiera et dans quel rayon aux alentours du parc ?	Questions
15	28/09/2022	?	Très inquiet par le bruit et la luminosité des éoliennes Le paysage va être dégradé Qualité de vie impactée	Pas d'avis formulé
16	28/09/2022	?	Pas certaine que les bénéfices apportés par ces installations soient suffisants au vu du désagrément visuel et sonore N'y avait-il pas des territoires plus isolés ?	Avis défavorable

Récapitulatif du courrier déposé à la Mairie de Sainte Soulle

Numéro d'ordre	Date	Nom - Adresse	Thème Observations	Avis
1	20/09/2022	Club Aéromodéliste Rochelais	« ...gêne visuelle nuisible à la concentration nécessaire au pilotage de nos modèles... » « Perturbations aérologiques,...nuisances sonores,...perturbations radioélectriques de nos radiocommandes,... » Dévalorisation du foncier	Avis défavorable

L'orientation des contributions

- 14 avis défavorables (Opposition au projet)
- 1 avis favorable
- 1 observation « Demande de précisions »
- 1 observation « Pas d'avis formulé »

Récapitulatif des questions

- Par quel moyen technique la vente de l'électricité en circuit court est possible ?
- Qui en bénéficiera et dans quel rayon aux alentours du parc ?

1.6. Synthèse des contributions

Les contributions par voie dématérialisée

- 259 avis défavorables
- 22 avis favorables
- 2 avis « neutre/demande de précisions »
- 10 avis « Réserves / inquiétudes sans prise de position tranchée »
- 3 avis « Autres »

70 contributions déposées à la Mairie de Saint Médard d'Aunis

- 62 avis défavorables
- 0 avis favorable
- 3 observations « Pas d'avis formulé »
- 4 observations « Incertitudes, oppositions mais pas d'avis formulé »
- 1 observation « « Devant le projet ci-devant référé, nous demandons qu'il soit réétudié, avant toute mise en œuvre... »

17 contributions déposées à la Mairie de Sainte Soulle

- 14 avis défavorables (Opposition au projet)
- 1 avis favorable
- 1 observation « Demande de précisions »
- 1 observation « Pas d'avis formulé »

1.7. Les délibérations et avis des collectivités territoriales

11 octobre 2022 14:48

Parc éolien de SAINT-MEDARD-D'AUNIS STE SOULLE

RAPPEL LE 19 09 22 ET LE 03/10/22 ET LE

DELIBERATION	AVIS	Délibérations
SAINT-MEDARD-D'AUNIS	DÉFAVORABLE 13 09 22	Pour : contre : 17 abstentions : 1 unanimité :
SAINTE SOULLE	DÉFAVORABLE 20 09 22	Pour : 2 contre : 20 abstentions : 2 unanimité :
ANAIS	PAS LE TEMPS DE DÉLIBÉRER mail du 01/10/22	Pour : contre : abstentions : unanimité :
ANGLIERS	DÉFAVORABLE 06 09 22	Pour : 0 contre : 11 abstentions : 1 unanimité :
AIGREFEUILLE D AUNIS	DÉFAVORABLE 19 09 22	Pour : 5 contre : 15 abstentions : 4 unanimité :
BOURGNEUF	DÉFAVORABLE 19 09 22	Pour : 5 contre : 6 abstentions : 4 unanimité :
CLAVETTE	DÉFAVORABLE 20 09 22	Pour : 0 contre : 8 abstentions : 5 unanimité :
CROIX CHAPEAU	DÉFAVORABLE	Pour : contre : abstentions : unanimité :
DOMPIERRE SUR MER	DÉFAVORABLE 27 09 22	Pour : / contre : 19 abstentions : 5 unanimité :
LA JARNE	DÉFAVORABLE 19 09 22	Pour : 5 contre : 11 abstentions : 3 unanimité :
LA JARRIE	DÉFAVORABLE 26 09 22	Pour : 3 contre : 15 abstentions : 2 unanimité :
LONGEVES	PAS DÉLIBÉRÉ 11 10 22	Pour : contre : abstentions : unanimité :
MONTROY	DÉFAVORABLE 07 09 22	Pour : 1 contre : 12 abstentions : unanimité :

11 octobre 2022 14:48

NUAILLE D AUNIS	FAVORABLE 13 09 22	Pour : 10 contre : abstentions : 2 unanimité :
PERIGNY	NE VA PAS DÉLIBÉRER mail du 04/10/22	Pour : / contre : / abstentions : / unanimité: /
SAINT CHRISTOPHE	DÉFAVORABLE 29 09 22	Pour : 1 contre : 13 abstentions : unanimité :
SAINT OUEN D AUNIS	PAS DÉLIBÉRÉ 11 10 22	Pour : contre : abstentions : unanimité :
SAINT SAUVEUR D AUNIS	NE VA PAS DÉLIBÉRER mail du 03/10/22	Pour : / contre : / abstentions : / unanimité: /
SAINT ROGATIEN	DÉFAVORABLE 28 09 22	Pour : contre : abstentions : unanimité :
SAINT XANDRE	DÉFAVORABLE 19 09 22	Pour : contre : 20 abstentions : 7 unanimité :
SALLES SUR MER	DÉFAVORABLE 30 09 22	Pour : 2 contre : 16 abstentions : 1 unanimité :
VERINES	DÉFAVORABLE 13 09 22	Pour : 4 contre : 14 abstentions : 1 unanimité :
VIRSON	DÉFAVORABLE 03 10 22	Pour : 0 contre : 10 abstentions : 1 unanimité :
AUTRE		
DEPARTEMENT 17	DÉFAVORABLE 29 09 22	
CDC AUNIS SUD	PAS DE DELIBERATION PREVU MAIL DU 26 08 22	/
CDC AUNIS ATLANTIQUE		
CDA LA ROCHELLE		
SPREF ROCHEFORT		

Source : Préfecture de Charente Maritime

L'orientation des délibérations (à la date du 11 octobre 2022)

- 18 avis défavorables
- 1 avis favorable
- 2 avis « Pas délibéré »
- 2 avis « Ne va pas délibérer »
- 1 avis « Pas le temps de délibérer »
- 1 avis « Pas de délibération prévue »
-

2. LES OBSERVATIONS ET LES QUESTIONNEMENTS

2.1. Rappel

Les nuisances

- Nuisances lumineuses (Balisage lumineux, effet stroboscopique,...)
- Nuisances sonores (Bruits exceptés infrasons, ultrasons)
- Nuisances visuelles
- La distance, l'implantation (Implantation par rapport aux zones habitées)

Les impacts

- Le paysage (Paysage(s) en général, espaces cultivés, espaces verts, espèces végétales, environnement, cadre de vie,...)
- La biodiversité (Faune en général, chiroptères, busards, animaux domestiques, ...)
- L'eau (Les cours d'eau, le ruissellement, les nappes phréatiques, pollution, ...)
- Le patrimoine immobilier (Habitations, valeur foncière et immobilière des logements, ...)
- La voirie (Voies d'accès, routes, chemins, ...)
- Règles d'urbanisme (PLU, zonages, aspects réglementaires en matière d'urbanisme, ...)
- La population (Démographie)

La stratégie énergétique

- Les énergies renouvelables et autres énergies (Photovoltaïque, solaire, méthanisation, énergie décarbonée, énergie verte,...)
- La politique énergétique (La politique énergétique de l'échelon international à l'échelon local, la production d'énergie, La Rochelle Territoire Zéro Carbone, ...)
- Opposition ville campagne (Les orientations politiques...)
- L'électricité (Production d'électricité, notion d'intermittence, coût de l'électricité, tarification, stockage, autoconsommation,...)

Le territoire et les habitants

- La population (Résidents, information, concertation, parole des habitants, démocratie locale,...)
- Santé (La santé en général, les infrasons, ultrasons, vibrations, électromagnétisme, ...)
- Economie (L'activité économique dont l'activité agricole, le tourisme, l'emploi,...)
- Avis des personnes publiques associées, des municipalités
- Autres projets sur le périmètre de l'enquête publique (Autoroute A 831, projet routier, projet ferroviaire,...)

L'enquête publique

- Enquête publique (Procédure)
- Dossier d'enquête publique (Contenu du dossier d'enquête publique, rapports, ...)

La société EOLISE et l'éolien

- Projet éolien (Mention citée fréquemment)
- Eolienne (L'éolienne : la fabrication, la composition, les matériaux, les caractéristiques, recyclage des matériaux, ...)
- La société EOLISE (Société, montage financier de la société, partenariats financiers, ...)

Contributions dématérialisées Observations par thématiques

Thématiques	Nombre d'observations
Autres projets sur le périmètre de l'enquête publique	4
Avis des personnes publiques associées, des municipalités	12
Biodiversité	64
Distance	87
Dossier d'enquête publique	17
Eau	7
Economie	18
Electricité	57
Energies renouvelables et autres énergies	33
Enquête publique	1
Eolienne	65
Nuisances lumineuses	55
Nuisances sonores	103
Nuisances visuelles	103
Opposition ville campagne	3
Patrimoine immobilier	73
Paysage	85
Politique énergétique	38
Population	32
Projet éolien	72
Règles d'urbanisme	3
Santé	58
Société EOLISE, Montage financier de la société, "fonctionnement" financier	25

Contributions émanant des registres et des courriers

Les contributions développées dans les registres ainsi que celles remises via les courriers couvrent les mêmes thématiques. Trois thématiques prédominent à savoir les nuisances, les impacts et la thématique « La société EOLISE et l'éolien ».

2.2. Questionnements relatifs aux nuisances

Les nuisances constituent la thématique la plus mentionnée dans les contributions par voie dématérialisée mais également dans les contributions déposées dans les mairies. Lors des permanences, les personnes les évoquaient également.

Questions adressées au pétitionnaire

« Selon nos recherches, aucun projet n'a été réalisé en France aussi près des habitations, concernant au moins 1500 foyers (triangle avec la commune et ses hameaux avoisinants) »

« Les projets EOLISE 1 et EOLISE 2 ont été retoqués avant enquête publique ; l'un pour un problème de couloir aérien, l'autre pour un problème de radar militaire. EOLISE 3 est dans l'axe du couloir aérien et se situe plus proche du radar militaire »

« Les nuisances sonores ainsi que les nuisances visuelles engendrées par le clignotement continu des feux de signalisation rouges, accentuées par cette grande proximité, peuvent avoir des impacts négatifs sur la santé physique ou mentale des habitants et donc sur leur bien-être. De plus, l'insuffisance d'étude épidémiologique des effets de ces nuisances sur la santé humaine impliquerait d'appliquer le principe de précaution » (110)

« Les éoliennes prévues de 143 m de hauteur sont beaucoup trop proches des habitations. La distance réglementaire adoptée il y a plus de 10 ans, ne tient pas compte de l'évolution technique de leur hauteur. Par ailleurs, on ne peut pas exclure le risque de chute de pales ou de rupture de mât sachant que le dérèglement climatique entraîne une augmentation significative des phénomènes météorologiques extrêmes. Plusieurs études scientifiques ont démontré que la bonne distance entre une installation et les premières habitations devait être au minimum de 10 fois la hauteur de la structure en bout de pale en cas de chute ». (110)

« La distance entre l'installation projetée, et les habitations les plus proches est, sans aucun doute INSUFFISANTE; la notion de "distance moyenne" étant par trop imprécise pour rassurer les riverains par rapport aux inévitables nuisances constatées sur les appareils en service dans la région. (Il ne suffit pas d'invoquer la réglementation pour s'en exonérer ! » (156)

« Il est évident qu'un parc éolien apporte un nombre non négligeable de nuisances et impacts sur :

- la faune (cf. LPO),
- le paysage, menaçant d'une décote très forte du prix des habitations à portée de vue, d'autant plus que le parc est à quelques centaines de mètres des 1ères habitations ;
- la sécurité des vols, alors même qu'une dérogation est l'étude (en résumé il y a un risque mais on déroge aux règles de sécurité aérienne pour favoriser un projet qui ne devrait pas être mené !) ;
- le bruit (contrairement à un panneau solaire, une éolienne apporte une nuisance sonore pouvant dépasser 60/70 dB en fonction de la distance où on se trouve).

Ainsi, implanter un parc éolien ne devrait en aucun cas être réalisé à moins de plusieurs km voire dizaines de Km des premières habitations ou hameaux, ce qui n'est pas du tout le cas du projet présenté.

En conclusion, et cela sera ma deuxième recommandation, il est indispensable de repenser la localisation du parc, principal et essentiel point négatif du projet » (175)

« acoustique. Ce qui interpelle immédiatement à l'examen du dossier d'implantation concerne l'impact acoustique des installations. Il est clair que les éoliennes sont localisées de façon extrêmement proche des différents lieux d'habitation et que l'impact acoustique sera conséquent sur les riverains. La carte 121 de la page 298 du dossier, qui fournit une simulation numérique de la "Cartographie des niveaux de bruit maximaux en limite de propriété" se doit d'être améliorée et complétée :

- l'échelle spatiale, beaucoup trop petite, est illisible, de sorte qu'il n'est guère possible d'apprécier la distance réelle entre les habitations et les différentes éoliennes,
- elle est tronquée immédiatement après les courbes d'iso-niveau (et même dans la dernière courbe d'iso-niveau au nord), ce qui ne permet pas d'apprécier à quelle distance du niveau acoustique simulé le plus faible se situent réellement les habitations. Il convient, pour plus de transparence, d'étendre cette carte à l'ensemble des habitations localisées en proximité, de façon à avoir une appréciation plus réaliste des niveaux potentiels en proximité des habitations,
- Comme pour toute simulation numérique, il convient de mentionner les conditions retenues pour la réalisation du calcul : nature du code de simulation utilisé, modèle de source acoustique retenu pour chacune des éoliennes (puissance acoustique en fonction de la vitesse du vent, contenu spectral de la source, diagramme de directivité associé à la source, prise en compte des effets du vent sur la propagation du champ acoustique et impact sur les lieux d'habitation, ...). Il est bien connu que l'utilisation d'une échelle de niveaux acoustiques de nature logarithmique (le Niveau Acoustique "SPL" se calcule sur la base du logarithme de la pression acoustique effective) a pour effet de comprimer notablement les échelles physiques, et que de plus l'application de la pondération A ("dB(A)") limite considérablement la prise en compte de l'impact réel des basses fréquences sur l'individu, alors même que l'émission acoustique d'une éolienne se fait très largement dans les basses fréquences, basses fréquences qui ont de plus la propriété de se propager sur de longues distances. On comprend ici qu'il convient d'être prudent sur les simulations numériques et les résultats affichés sans précisions élémentaires.

A ce titre, les résultats du tableau 69 page 298 sont édifiants : on compte pas moins de 17 points de dépassements d'émergences réglementaires calculés en période nocturne, y compris pour les conditions de vent les plus modérées. Ces résultats font clairement apparaître la non conformité de l'installation dans certaines situations. Ceci donne d'ailleurs à s'interroger sur la cartographie discutée précédemment, qui vraisemblablement mérite d'être largement complétée afin d'avoir une vision exhaustive d'ensemble de la situation.

L'étude acoustique mentionne que "Dans cette configuration d'implantation et selon les calculs théoriques, des corrections de réglage des éoliennes sont nécessaires pour garantir un niveau sonore global conforme aux exigences réglementaires en période nocturne.", puis propose des simulations afin d'estimer si des bridages spécifiques d'éoliennes devront être réalisés pour rester en conformité, ceci en fonction de la période diurne ou nocturne considérée et des secteurs de vent.

L'examen des tableaux 71 à 75 (pages 299 et 300) montre en pratique nombre de situations pour lesquelles toutes les éoliennes devront être bridées afin de respecter la réglementation - l'ensemble perdant de fait de son intérêt en termes de production d'énergie -, et bien évidemment de nombreuses situations où certaines éoliennes devront être bridées. C'est tout particulièrement le cas de l'éolienne E4, puis E3, et dans une moindre mesure de l'éolienne E2.

Par ailleurs, il convient ici de mentionner qu'en pratique les bridages mis en place ne sont guère efficaces car souvent défectueux, avec des délais de réparation qui peuvent s'avérer longs.

La conclusion de l'étude acoustique indique bien que les résultats des contributions acoustiques auprès du voisinage pour la période nocturne (pour certains secteurs de vent) sont non conformes, ce qui pose problème en termes de respect de la réglementation (184)

« Il est indiqué que des mesures de bridage pourront être mises en œuvre si nécessaire après une campagne acoustique in situ dans les 6 mois suivant la mise en service du parc, et que si des émergences non conformes sont constatées un bridage sera mis en place (cf. notamment les Mesure E6 et Mesure E7). Il paraît délicat de s'avancer sur une telle affirmation compte tenu des éléments précédents d'une part, mais également de la remarque même faite par les auteurs de l'étude qui mentionnent, page 309, concernant le parc éolien de L'Aubertière, que la distance d'éloignement entre les zones habitées et l'éolienne la plus proche est telle que "les seuils réglementaires admissibles seront respectés pour l'ensemble des lieux d'habitations environnant le futur parc éolien grâce à un plan de bridage défini", indiquant clairement le nécessaire bridage de cette éolienne E4 en vue du respect de la réglementation et de l'impact important de celle-ci.

La conclusion de l'étude acoustique fait état de ce que le niveau sonore sur le périmètre de mesure du bruit de l'installation "apparaît" comme réglementaire, mais ne le confirme pas, ce qui pose question et interroge. Enfin, il est mentionné qu'avec l'application de mesure de réduction, l'impact sonore résiduel lié à l'exploitation de l'éolienne sera "négatif faible", ce qui n'a pas de sens, l'impact d'une source de bruit supplémentaire ne pouvant être négatif sur un environnement qui n'en contenait pas auparavant (184)

...

Quelle est votre réponse face à ces observations, constats ? Merci

2.3. Questionnements relatifs aux impacts

Questions adressées au pétitionnaire

« Quels impacts sur les nappes phréatiques, des fondations béton avant, pendant les travaux de construction et lors du démantèlement » (149)

« Il est évident qu'un parc éolien apporte un nombre non négligeable de nuisances et impacts sur :

- la faune (cf. LPO),
- le paysage, menaçant d'une décote très forte du prix des habitations à portée de vue, d'autant plus que le parc est à quelques centaines de mètres des 1ères habitations ;
- la sécurité des vols, alors même qu'une dérogation est l'étude (en résumé il y a un risque mais on déroge aux règles de sécurité aérienne pour favoriser un projet qui ne devrait pas être mené !) ;
- le bruit (contrairement à un panneau solaire, une éolienne apporte une nuisance sonore pouvant dépasser 60/70 dB en fonction de la distance où on se trouve).

Ainsi, implanter un parc éolien ne devrait en aucun cas être réalisé à moins de plusieurs km voire dizaines de Km des premières habitations ou hameaux, ce qui n'est pas du tout le cas du projet présenté.

En conclusion, et cela sera ma deuxième recommandation, il est indispensable de repenser la localisation du parc, principal et essentiel point négatif du projet » (175)

« Achat il y a 2 ans de notre maison à l'Aubertière : choix pour notre retraite d' un hameau tranquille et conseillé soit disant idéal ...Ce projet fait face directement à présent à notre maison . proximité et visibles ++ du premier étage . Les promesses de haies d'arbres... etc. sont incohérents avec la réalité. Pourquoi cette région ???

- ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE. Chaque année voit se développer la construction de maisons nouvelles principalement en lotissement. Classes moyennes et ouvrières ne pouvant plus se loger à proximité de La Rochelle s'implantent à la périphérie de la CDA de la Rochelle. Cette donnée est elle prise en compte ? (208)

« Etant bénévole à la LPO concernant la sauvegarde des busards sur le secteur en questions, je suis complètement opposée à ce projet car cette année comme lors des 20 dernières années nous avons eu encore de nombreux nids à sauvegarder sur le secteur. Mais chaque année le nombre de jeunes à l'envol diminue. Si ces éoliennes sont implantées les busards vont complètement disparaître de nos campagnes et qui dit disparition des busards, dit augmentation de la population de rongeurs dans nos cultures... » (273)

...

Quelle est votre réponse face à ces observations, constats ? Merci

2.4. Questionnements relatifs à la stratégie énergétique

Questions adressées au pétitionnaire

« Est-il prévu, en cas d'acceptation du projet, une offre à tarif préférentiel pour les communes impactées et si oui à quel prix ? »

« On nous parle d'autoconsommation ! Mais à condition d'implanter 21 éoliennes sur le territoire ! »

« Ce promoteur, ayant déjà installé son mât de mesure sans autorisation préalable de la mairie et nous faisant miroiter dans la presse la veille de l'enquête publique « un projet unique en France de circuit court énergétique » nous inquiète beaucoup sur sa manière de procéder et du peu de considération et de respect des habitants impactés par ce projet »

« EOLISE informe que la fourniture d'électricité serait gérée par une structure dont la gouvernance regrouperait des acteurs locaux. Il est difficile de croire EOLISE qui organise un actionnariat financier offshore via la Belgique et le Luxembourg. Il ne faut pas ignorer les conflits d'intérêt de ce montage financier »

« Quand il fait très froid soit quand nous avons besoin d'énergie, en général, par chez nous, il n'y a pas de vent, donc pas de production. Tout ceci implique des déséquilibres sur le réseau électrique et complexifie la gestion de la stabilité de ce même réseau. (Vous pourrez confirmer ce point avec GRDF sans soucis). En clair, nous ne pouvons malheureusement stocker ni le vent, ni l'électricité. Ces éoliennes terrestres ne produisent pas l'électricité quand nous en avons réellement besoin » (97)

« Faites une recherche sur internet et constatez par vous même que de défigurer nos campagnes, amener toutes ces nuisances sonores et visuelles, n'a pas fait diminuer d'un iota nos émissions de CO2 dans le mix énergétique électrique Français » (109)

« Le rendement réel est discutable et certainement pas aussi merveilleux que l'opération marketing le laisse entendre » (115)

« L'énergie nucléaire est l'énergie la moins carbonée à notre disposition. Seulement voilà par soumission au dogme écologique la France envisage de fermer les centrales nucléaires au profit de l'éolien » (128)

« Le défaut de la cuirasse est l'intermittence de cette source d'énergie (une éolienne ne produit que 25% du temps en moyenne), les spécialistes disent qu'elle est non pilotable, mais aussi que les moyens de stocker cette énergie que l'on ne peut pas commander n'existent pas ou ne sont pas efficaces » (128)

« Que reste t-il pour satisfaire la demande en électricité ? Le nucléaire étant par principe banni il reste l'hydraulique (12% de la production) et le gaz (7,5%), alors que le nucléaire représente 67%! L'exemple de nos voisins européens montre bien le fiasco de ce raisonnement puisque ceux qui ont eu recours à l'éolien comme source d'énergie principale sont devenus les plus grands émetteurs de CO2 d'Europe pour leur production d'électricité, leur parc nucléaire étant réduit à néant. Beau résultat ! » (128)

« Le projet s'intègre dans une stratégie 0 carbone de l'Agglomération qui, si elle est louable, fait porter la quasi intégralité des contraintes et conséquences négatives aux seules communes périphériques de l'agglomération. Ainsi, pour atteindre l'objectif annoncé d'autosuffisance énergétique, on favorise une myriade de projets qui poussent comme des champignons au sud de la N11. Ces projets sont bien loin de l'épicentre des foyers de consommation d'électricité, notamment à La Rochelle » (175)

« Ainsi, il apparaît inacceptable que l'ensemble de l'effort soit fait par ceux (les communes) qui seront les moins consommatrices de l'énergie ainsi produite. Des tours de La Rochelle, c'est sûr ce que ces éoliennes seront bien loin et impossibles à observer. Je pose donc la question : est-ce que des projets à portée de vue du port de La Rochelle, de l'île de Ré, etc. alors même en proximité des foyers de consommation électrique auraient été autant favorisés par les têtes (bien) pensantes de l'agglomération ? J'en doute, surtout quand on prend en compte des oppositions vives autour du projet en pleine mer au large de l'île d'Oléron. Par ailleurs, il me semble que les conseils municipaux des communes concernées, élus au suffrage universel direct, se sont toutes opposées à ce projet » (175)

« Nous déposons notre avis au nom de la société Enogrid, spécialisée dans l'autoconsommation collective. Nous accompagnons une centaine de projets en France.

Nous voyons un intérêt fort à l'intégration d'une démarche d'autoconsommation collective pour le développement de ce projet éolien, et cela pour plusieurs raisons :

- Aujourd'hui, aucune opération d'autoconsommation collective n'est réalisée à partir de production éolienne. Nous avons accompagnés des projets en exploitation avec du photovoltaïque, de l'hydraulique ou de la cogénération, mais l'éolien serait une nouveauté.

- L'intégration d'autoconsommation collective dans le projet permettrait à la population locale de réellement bénéficier de retombées sur le territoire, grâce à la commercialisation d'une électricité verte à faible coût. Dans le contexte énergétique actuel, cela nous paraît être d'une importance majeure afin de combattre la précarité énergétique.

- L'intégration d'autoconsommation collective dans le projet pourrait également agir comme un facilitateur pour l'implantation d'un parc éolien. Sachant que les projets éoliens provoquent souvent la défiance des populations locales, ce serait une opportunité de faire un réel lien entre production d'électricité et consommation sur le territoire » (209)

« Il est regrettable que le registre numérique ne présente que les éléments du promoteur. De plus, pourquoi la soi-disant "autoconsommation" est-elle vantée dans l'introduction alors que cela ne concerne pas ce projet ?

Il est également surprenant que Atlantech, réseau d'entreprises financièrement intéressé et subventionné par l'Agglo, vienne soutenir ici, par une contribution, l'autoconsommation sans avoir rencontré les associations et élus du territoire concerné !

Sur cette "autoconsommation" :

L'aspect « promo de rentrée » pour faire accepter aux habitants les nuisances à venir des éoliennes est en lui-même détestable. Face à l'opposition des habitants, EOLISE s'appuie sur les craintes légitimes d'une hausse des prix de l'énergie pour acheter la paix sociale. Avec peu de succès à ce stade.

Mais au-delà de cet aspect, plusieurs questions se posent :

> EOLISE affirmait, lors d'une présentation en mars 2022, que cette offre était « conditionnée à la réalisation des trois autres projets de la plaine d'Aunis pour des raisons d'équilibre financier ». Il ne l'évoque plus alors que deux projets viennent d'être refusés par le préfet (EOLISE 1 et 2). Bizarre...

> EOLISE est le premier gagnant : en effet, avec ce montage dit d'autoconsommation, il peut répondre à un appel d'offre organisé par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) sur les projets électriques en autoconsommation et revendre plus cher son électricité qu'il ne l'aurait fait auprès d'EDF.

> EOLISE écrit que ce projet « peut conduire à une baisse annuelle d'environ 20 % de leur [les habitants] facture d'électricité totale. [...] Cela dépendra aussi des autres consommateurs puisqu'il faudra partager la production. ». Rien n'est donc garanti, contrairement à ce qu'il affirme. Sinon, il annoncerait un prix du KWh garanti pendant 20 ans ! Ce que personne n'est capable de faire aujourd'hui » (211)

...

Quelle est votre réponse face à ces observations, constats ? Merci

2.5. Questionnements relatifs à la thématique « Le territoire et les habitants »

Questions adressées au pétitionnaire

« Nous n'avons pas eu une seule invitation de la part de la société EOLISE pour information et débat »

« Le projet ne respecte pas la démocratie locale : la grande majorité des habitants ainsi que les conseils municipaux concernés sont contre ces projets » (110)

« Répercussions sur la santé : clignotants, bruit. L'implantation prévue est bien trop proche des habitations.

Non prise en compte du développement touristique actuel et potentiel. Présence de nombreux gîtes. Secteur situé au centre d'un triangle entre la Rochelle, Chatellaillon et le marais poitevin. » (208)

« L'avancée inexorable de ce projet depuis des années semble en effet faire totale abstraction des considérations les plus raisonnables et tout autant ignorer les études et recommandations de pays voisins, du Sénat, de nombreux médecins, de la cour de Toulouse ou encore de l'OMS qui dans l'ensemble préconisent l'implantation d'éoliennes à une distance raisonnable des habitations avec un assez large consensus pour une distance supérieure à 1500 m » (248)

« Au-delà de cette analyse, il est aussi regrettable d'observer une stratégie de communication inexistante d'EOLISE; la distribution des plaquettes informatives n'a pas été effectuée auprès des riverains les plus concernés ! » (257)

...

Quelle est votre réponse face à ces observations, constats ? Merci

2.6. Questionnements relatifs à la thématique « L'enquête publique »

Questions adressées au pétitionnaire

« Les documents fournis par ÉOLISE sont mensongers et appuyés sur des données volontairement à leur avantage avec des mesures à des moments avantageux pour le projet (sens du vent, hygrométrie etc.) » (178)

« Dans le dossier fourni par EOLISE, les photos montage sont un véritable scandale. Elles sont loin de refléter ce que serait la réalité, au point que ces éoliennes semblent érigées en zone désertique. La taille de ces engins est fortement minimisée, et l'habitat est quasiment inexistant. Nous aurions aussi aimé voir des clichés en période hivernale, quand la végétation ne cache plus rien » (258)

« Je suis interne en médecine, on m'a formée à lire régulièrement des revues d'études scientifiques, à reconnaître les biais d'une étude. En médecine, c'est simple : un résultat est significatif ou non, et l'analyse des résultats comprend les biais.

Le document fourni par l'entreprise du projet EOLISE 3 présente de nombreuses erreurs ne pouvant, à elles seules, valider selon moi le projet, par exemple :

- Les photos doivent permettre aux habitants de se rendre compte du projet. Mais alors, les photographies ne montrent pas les habitations. Elles sont toutes prises avec un angle particulier masquant ainsi la proximité importante des habitations.

- Page 335: le tableau de proximité démontre la saturation du paysage par les éoliennes au seuil maximal dans tous les plans, pourtant dans le texte d'analyse s'y référant, cette donnée est clairement sous-estimée »

...

Quelle est votre réponse face à ces observations, constats ? Merci

2.7. Questionnements relatifs à la Société EOLISE et l'éolien

La société EOLISE

Questions adressées au pétitionnaire

« Le développement de l'éolien participe à une évasion budgétaire colossale à destination de pays tiers (la Chine, notamment) et de fonds de pension étrangers qui rachètent, bien souvent, les exploitations d'aérogénérateurs industriels rapidement après leur mise en service »

« Nous avons du mal à comprendre la rentabilité du système EOLISE pour la France avec le montage financier dont les bénéficiaires vont aller directement à l'étranger (Belgique et Luxembourg) »

« Quelle sont les subventions (Europe, états , communauté de commune , municipalité) (149)

« Compte tenu du délai écoulé depuis notre 1er contact avec la société EOLISE en mai 2017 et au regard et constat des ouvrages en service, nous ne souhaitons plus la construction de telles installations !!... (Monsieur DEMEOCQ, propriétaire de la parcelle impactée par la construction du parc éolien) »

« A la lecture attentive du rapport de la MRAE et des réponses approximatives et contestables du pétitionnaire, au nom de l'association Vent de Campagne, je m'oppose fermement au projet Eolise 3 qui ne répond pas à l'intégralité des chartes et règlements en vigueur.

Par ailleurs, je vous alerte sur un autre point très important : aucune garantie de financement bancaire n'est produite par la société dans le dossier. Les capacités financières du demandeur doivent être suffisamment précises et certaines, en particulier lorsqu'elles sont fournies par un tiers. Dans le cas présent, le porteur du projet voit son besoin de financement "garanti" par ses actionnaires. Aucun accord bancaire sur le projet n'a été fourni et aucune preuve de la capacité financière du demandeur n'est démontrée. La "Lettre d'engagement de mise à disposition des fonds bancaires" n'émane pas d'un organisme financier et en tout état de cause, les preuves comptables des capacités de tous ces intervenants à financer un projet de 13,6 millions d'euros dont 25% en fonds propres et 75% en emprunt bancaire ne sont pas exposées et démontrées.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose fermement à ce projet d'installation IPCE qui ne respecte pas les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de garanties » (287)

...

Quelle est votre réponse face à ces observations, constats ? Merci

L'éolien, les éoliennes

Questions adressées au pétitionnaire

« Que va-t-il se passer durant la phase du chantier ? Combien de mois ? Combien de chemins, routes détériorées par le passage des nombreux camions, convois exceptionnels et engins de levage ? Combien d'arbres, arbustes, haies abattues pour faire place aux engins ? Combien d'animaux morts ? Comment ferons-nous pour nous rendre à notre village et pour circuler durant tout ce temps ? Quelles compensations après ? Et sont-elles réalisables à mettre en place ? Quand je lis 41 302 m² d'utilisation des sols pour le chantier, j'ai du mal à imaginer l'impact que ça représente, nous n'avons pas de réponse et je suis très inquiète »

« Eoliennes : Connaissance réelle de leur production et de leur fonctionnement ?

« Recyclage de l'éolienne : par qui, comment, quels coûts »

« Coût du démontage d'un dispositif obsolète dans vingt ans, et à la charge de qui ? »

« Il est important de rappeler que pour ériger une éolienne il faut compter environ 150 tonnes de fer et 800 tonnes de béton coulé dans le sol. Ces fondations peuvent entraîner une perturbation des nappes phréatiques, d'autant plus que la plupart du temps ces fondations resteront dans le sol après démantèlement puisque le l'arrêté du 12 juillet 2010 complété par celui du 1er juillet 2020 prévoit que si une étude environnementale démontre l'impact négatif de l'excavation des fondations l'exploitant peut laisser une partie de la fondation sous terre. Nous sommes en droit de penser que pour le démantèlement étrangement l'impact pour réduire les coûts pour l'exploitant » (91)

« Le montant de la garantie financière du promoteur pour démantèlement de 50 000 € seulement (page 255 du dossier) est ridicule au regard du coût réel de démantèlement, ce pourquoi d'ailleurs, on constate déjà des exemples scandaleux de disparition de filiales des promoteurs laissant ainsi l'intégralité du coût de démantèlement des éoliennes à la charge du propriétaire foncier... et de ses héritiers ! » (115)

« Bonjour, Au bout de 20 ans, que se passe-t-il ? Voici la réponse qu'a eu une agricultrice dans un autre département : Une réponse très floue : « (...) On ne sera plus là, car on revend nos implantations à des entreprises étrangères (chinoises notamment). Mais, comme la loi nous demande de prévoir le démantèlement de l'éolienne, nous vous provisionnons 50.000 euros pour vos deux éoliennes. » Parce que, bien entendu, au bout de 20 ans, une éolienne, elle est en fin de course, foutue, et il est stipulé de la démonter. Alors elle a fait venir plusieurs entreprises spécialisées dans le démantèlement des éoliennes. Résultat : devis pour une éolienne (hauteur : 80 mètres), le coût minimum est de 450.000 euros par éolienne, à charge du propriétaire du terrain. Et s'il ne peut pas payer ? Comme il s'agit d'une éolienne industrielle, l'État se retourne contre le propriétaire, puis contre la commune. Je fais un rapide calcul : le projet d'ensemble de ma commune comprend 4 éoliennes, soit $450\,000 \times 4 = 1.800.000$ de dette pour la commune. C'est la faillite pour tous ! Est il normal de faire prendre ce risque aux habitants de Saint Medard d'Aunis ? Ensuite, je me demande pourquoi cette société voulait implanter des éoliennes dans un endroit où il y a si peu de vent (beaucoup plus de vent à Chincé Jaunay Clan dans le 86 pour y avoir habité) Pour des éoliennes qui ne tourneront que 25 % du temps, ce n'est pas très rentable. Mais, comment se fait-il que des fonds de pension s'intéressent tant à l'éolien en France ? Tout simple ! En France, une loi exige que l'énergie verte des éoliennes soit achetée en priorité deux fois le prix des autres énergies (l'hydraulique, qui est pourtant totalement vert, n'a pas ce privilège !). Donc, c'est intéressant pour les investisseurs étrangers, sans doute en pleine complicité avec notre gouvernement car, qui paye cette différence ? ... C'EST NOUS ! Sur la facture EDF, il y a une petite ligne qui indique que nous « participons au développement de l'énergie verte ». En fait, nous finançons des actionnaires étrangers. Cette énergie est semble t'il destinée à être exportée. Ça, les actionnaires s'en fichent totalement. Moi pas ! Le développement de l'éolien en France va coûter 75 milliards d'euros financés par nous-mêmes pour détruire nos paysages, notre tourisme, la valeur de nos biens immobiliers et nos parcelles cultivables. Au lieu de ça, avec cet argent, l'État pourrait redistribuer à chaque français une part pour isoler dignement son logement. Mais ça, ça ne rapporterait rien aux actionnaires » (195)

...

Quelle est votre réponse face à ces observations, constats ? Merci

Dans le dossier soumis à enquête publique, il est mentionné que le choix du modèle d'éolienne n'était pas effectué au moment de la réalisation du dossier. A ce jour, il serait intéressant d'avoir connaissance du constructeur, du choix du modèle d'éolienne et de ses caractéristiques. Je vous remercie par avance de votre réponse.

Dans le dossier soumis à enquête publique, et plus précisément dans le Tome 4.1 de la Demande d'Autorisation Environnementale (PJ n°4) page 236, figure le plan de raccordement électrique au poste source. Je souhaiterais obtenir un plan à une échelle plus précise permettant d'identifier les références cadastrales (pour chaque éolienne). Je vous remercie par avance de votre réponse.

Je souhaiterais aussi obtenir des précisions sur l'implantation du poste source et avoir connaissance de ses références cadastrales. Je vous remercie par avance de votre réponse.

Plusieurs observations ont été faites concernant le mât de mesure. Sachant que ce mât a été démonté, pourriez vous me communiquer des informations et photos sur ce dit mât de mesure. Je vous remercie par avance de votre réponse.

